

Infrastructure de recharge pour les communes



Rencontre professionnelle en ligne
12 juin 2025
de 10h30 à 12h00



Contact



Geoffrey Orlando
Responsable pôle mobilité
électrique

PLANAIR SA
+41 (0)24 566 52 37
geoffrey.orlando@planair.ch



Tobias Bachmann
Chef de projet mobilité
électrique

PLANAIR SA
+41 (0)24 566 52 60
tobias.bachmann@planair.ch

Agenda

1. Accueil 3'
2. Le programme RechargeAuPoint 5'
3. Présentation du contexte 7'
4. La recharge dans les communes 15'
5. Proposer la recharge dans les immeubles communaux 10'
6. Créer les conditions cadres communales 10'
7. Exemple commune : **Lancy 15'**
8. Echanges et questions 15'
9. Conclusion 5'

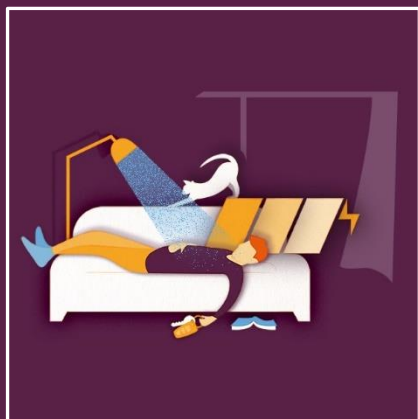
Le Programme RechargeAuPoint

Plus d'informations
sur
recharge-au-point.ch

RechargeAuPoint...

- ... encourage et coordonne la **progression** adaptée aux besoins de l'**infrastructure de recharge** publique et privée.
- ... propose des **outils**, de nouvelles **bases de connaissances** et des **offres de conseil**.
- ... **met en lien** les personnes intéressées et crée des **synergies**.
- ... accélère les **innovations**.
- ... collabore étroitement avec des **expertes et experts**.
- ... fait **partie de SuisseEnergie**, un programme de l'Office fédéral de l'énergie OFEN, qui encourage l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables par le biais de mesures volontaires.

Besoins en recharge



Recharge à domicile

Dans les maisons individuelles ou les immeubles collectifs, sur les places de parc et dans les garages



Recharge au travail

En entreprise sur les places de parc et dans les garages



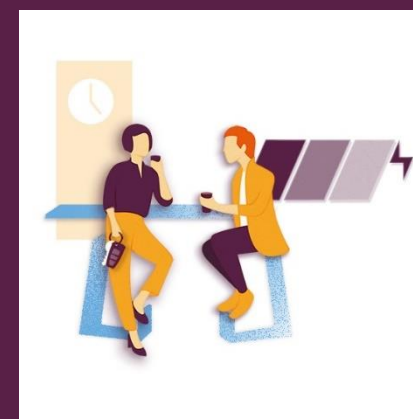
Recharge dans le quartier

Près de chez soi, sur les places de parc, dans les garages, sur les zones bleues et aux hubs de recharge



Recharge à destination

Pendant une activité sur les places de parc et dans les garages des centres commerciaux et de loisirs



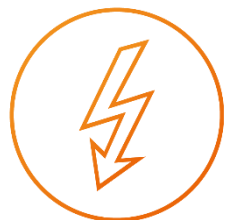
Recharge rapide

En route, aux hubs de recharge, dans les stations-service et sur les aires de repos

Groupes cibles



Immobilier



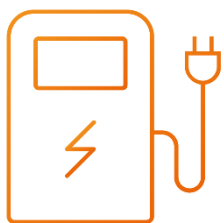
Fournisseurs d'énergie



Entreprises disposant
de places de parc
pour visiteurs



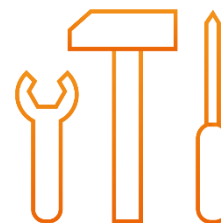
Entreprises disposant
d'une flotte



Services de recharge



Planification
et conseil



Installation électrique



Communes, villes
et cantons

**Abonnez-vous
dès maintenant
à notre newsletter !**



Le Journey RechargeAuPoint



Outils disponibles et présentés lors d'une rencontre professionnelle



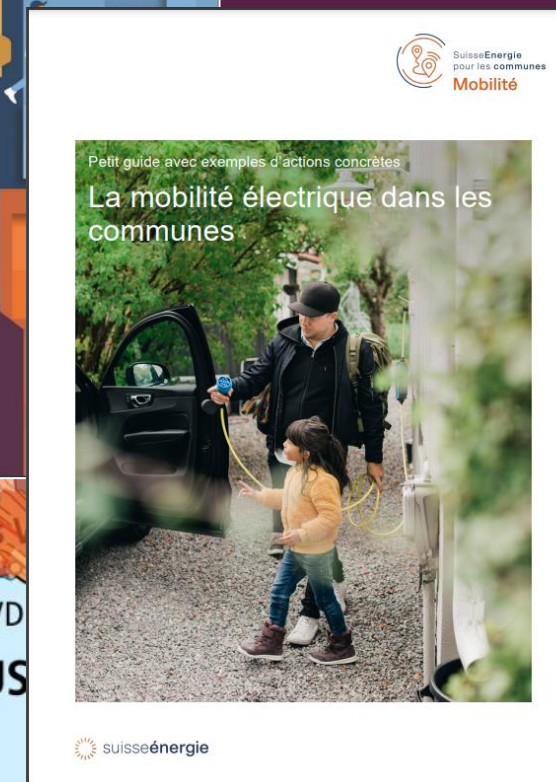
Outils (bientôt) disponibles – pas encore présenté lors d'une rencontre professionnelle



Outils pas encore disponibles

Outils à disposition

- Étude «Conception Infrastructure de recharge 2050»
Publié en 2023. [Lien](#)
- Outil « Scénarios de besoins de recharge »
Publié en 2024. [Lien](#)
- Guide « Ancrer l'infrastructure de recharge dans la loi »
Publié en 2024. [Lien](#)
- Recueil d'informations « Recharge dans le quartier »
Publié en 2023 en allemand seulement.
[Lien](#)
- Portail Francs énergie avec une cartographie
Publié en 2023, mis à jour régulière. [Lien](#)



Outils à disposition

- Aperçu du marché des solutions d'accès et de décompte
 - Publié en Juin 2024. [Lien](#)
- Petit guide Appel d'offres pour les communes
 - Publié en août 2024. [Lien](#)
- Guide pratique «La mobilité électrique dans les communes »
 - Mise à jour du guide actuel, traitement plus détaillé des thèmes du guide d'action pour les communes
Publié en février 2025. [Lien](#)
- Outil «Entreprendre une étude de faisabilité»
Publié en 2024. [Lien](#)
- Outil «Recharge dans les communes»
Publié en 2025. [Lien](#)
- Et encore plus sur le [site internet](#)



Guide pratique «La mobilité électrique dans les communes »

- **Planification** : se positionner, élaborer un concept de mobilité électrique
- **Exemplarité** : électrifier la flotte de véhicules communaux, développer l'infrastructure de recharge dans les bâtiments locatifs communaux
- **Information et conseil** : informer, sensibiliser la population, conseiller
- **Infrastructure et services** : de quelle infrastructure de recharge la commune a-t-elle besoin ? Quel rôle la commune peut-elle jouer ?



Quelles aides seront bientôt disponibles pour les villes et les communes ?

- Best practices des communes et des cantons
 - Promouvoir le transfert de connaissances entre les communes
- Conseil d'impulsion en matière d'e-mobilité
 - Comment stimuler et orienter le développement de la mobilité électrique

Abonnez-vous
dès maintenant
à notre newsletter !



La recharge dans les bâtiments multi-résidentiels

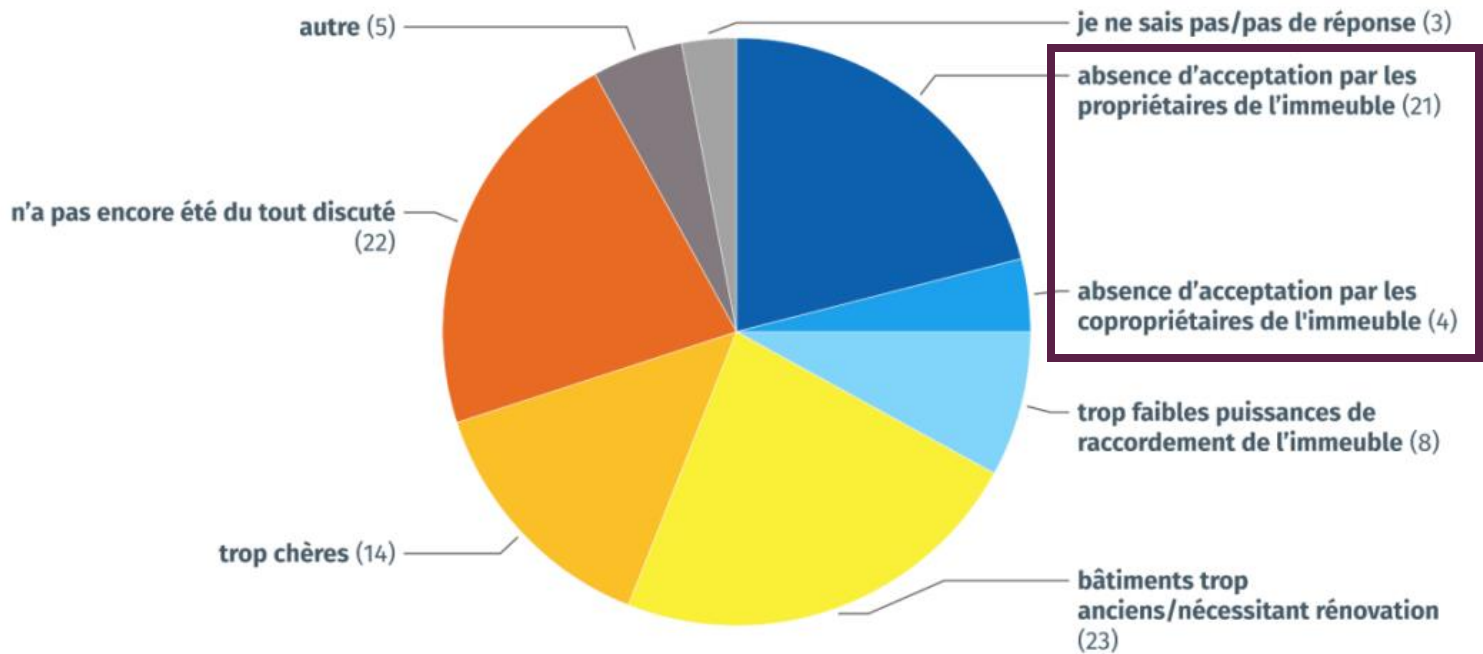
Notions de base

Le réseau de bornes de recharge publique se développe

Principal obstacle à l'installation de ses propres stations de recharge

Quel obstacle estimez-vous être le plus important à l'installation de stations de recharge chez vous/sur votre lieu de résidence ?

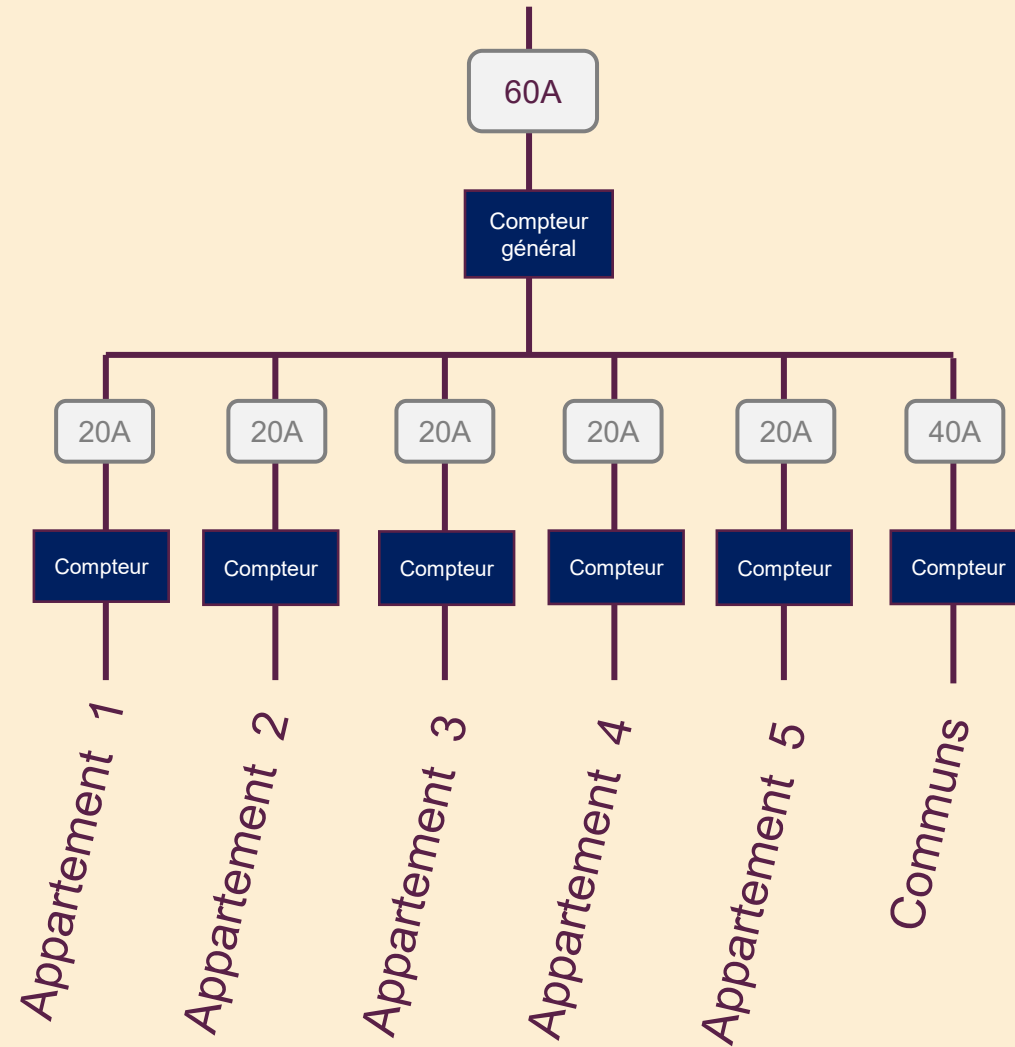
en % des habitants de 18 ans et plus, qui déclarent manquer de stations de recharge à leur domicile



© gfs.bern, Baromètre TCS de l'e-mobilité, septembre 2022 (n=214)

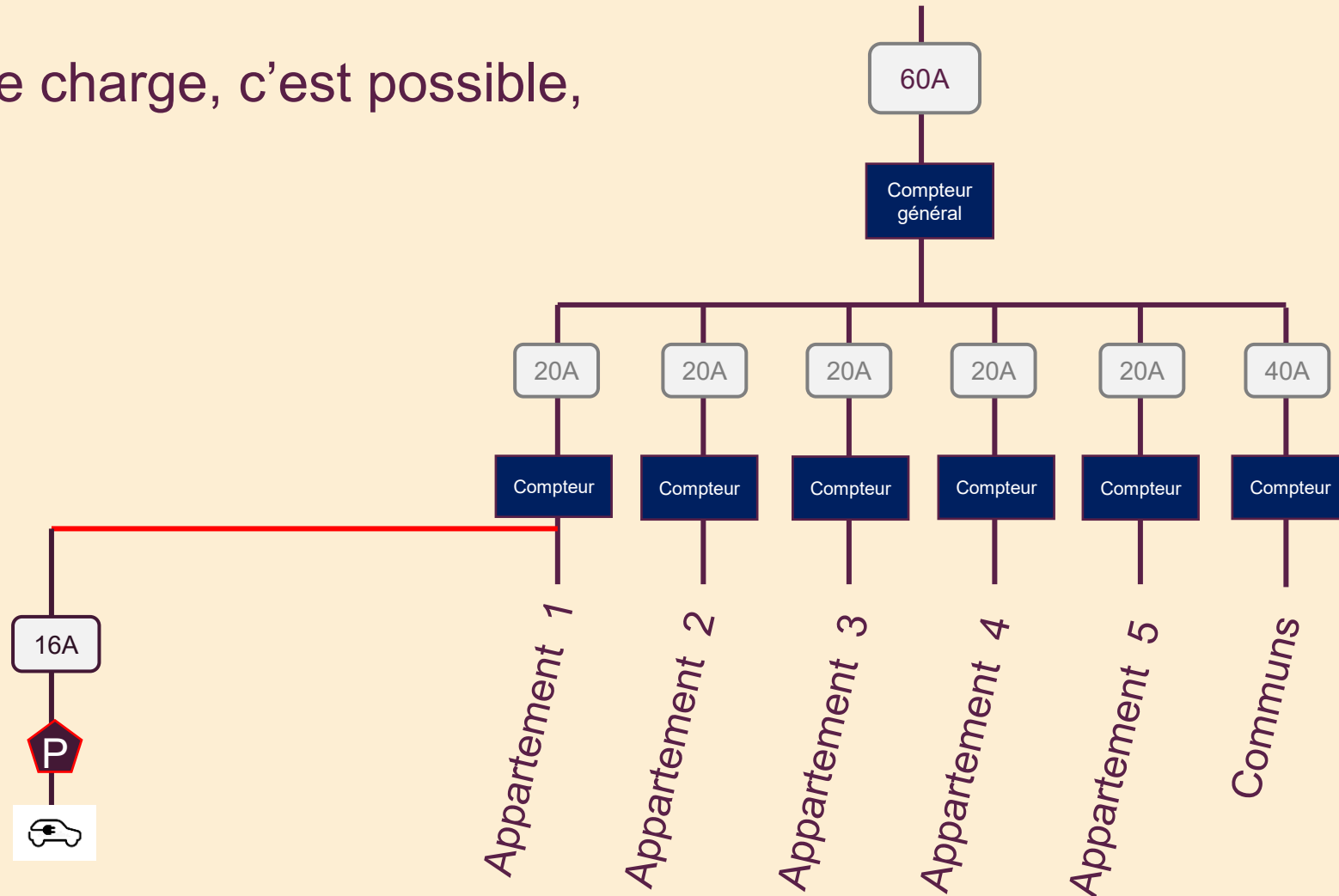
Concevoir une infrastructure de recharge

1. Situation initiale



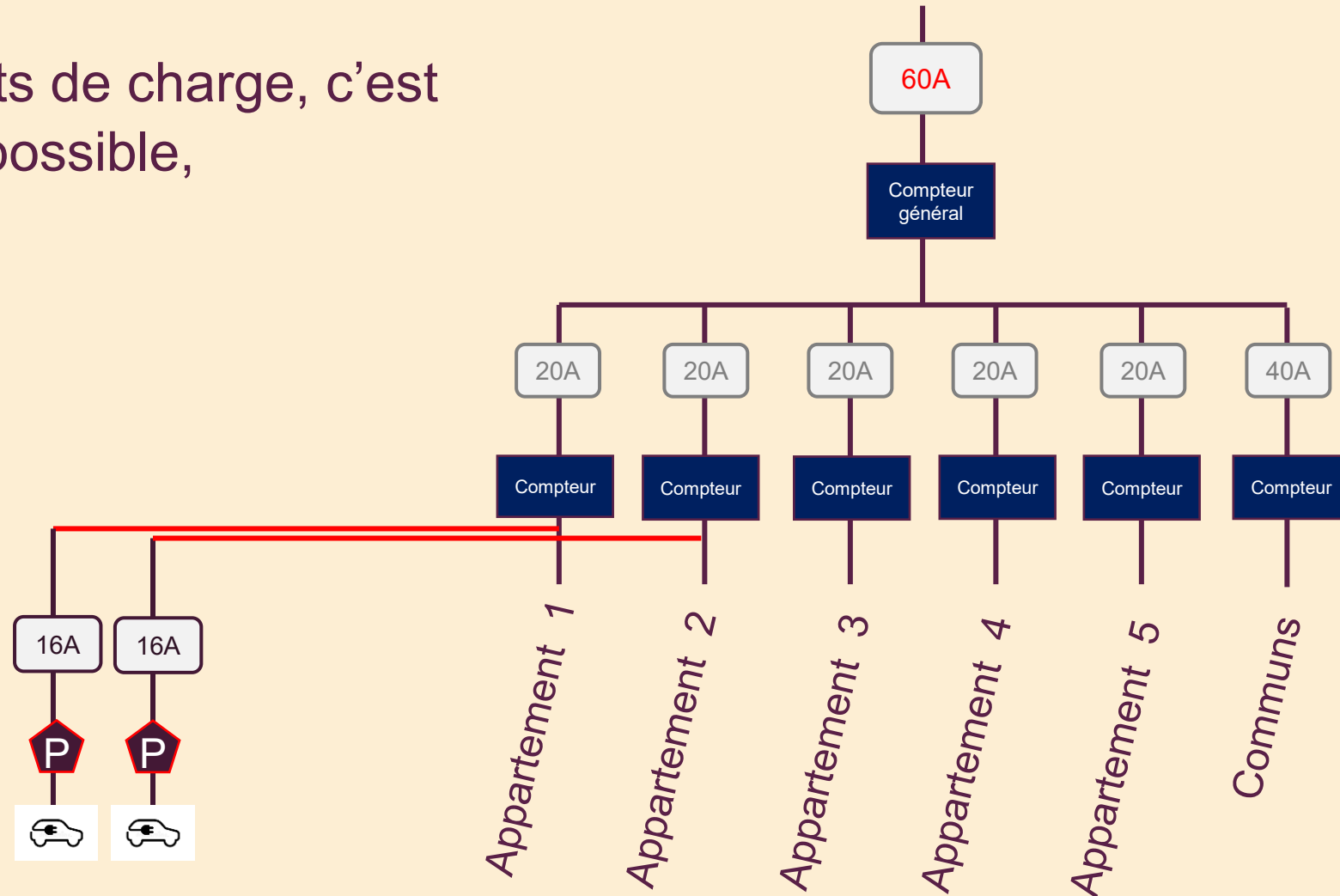
Concevoir une infrastructure de recharge

2. Avec un point de charge, c'est possible,



Concevoir une infrastructure de recharge

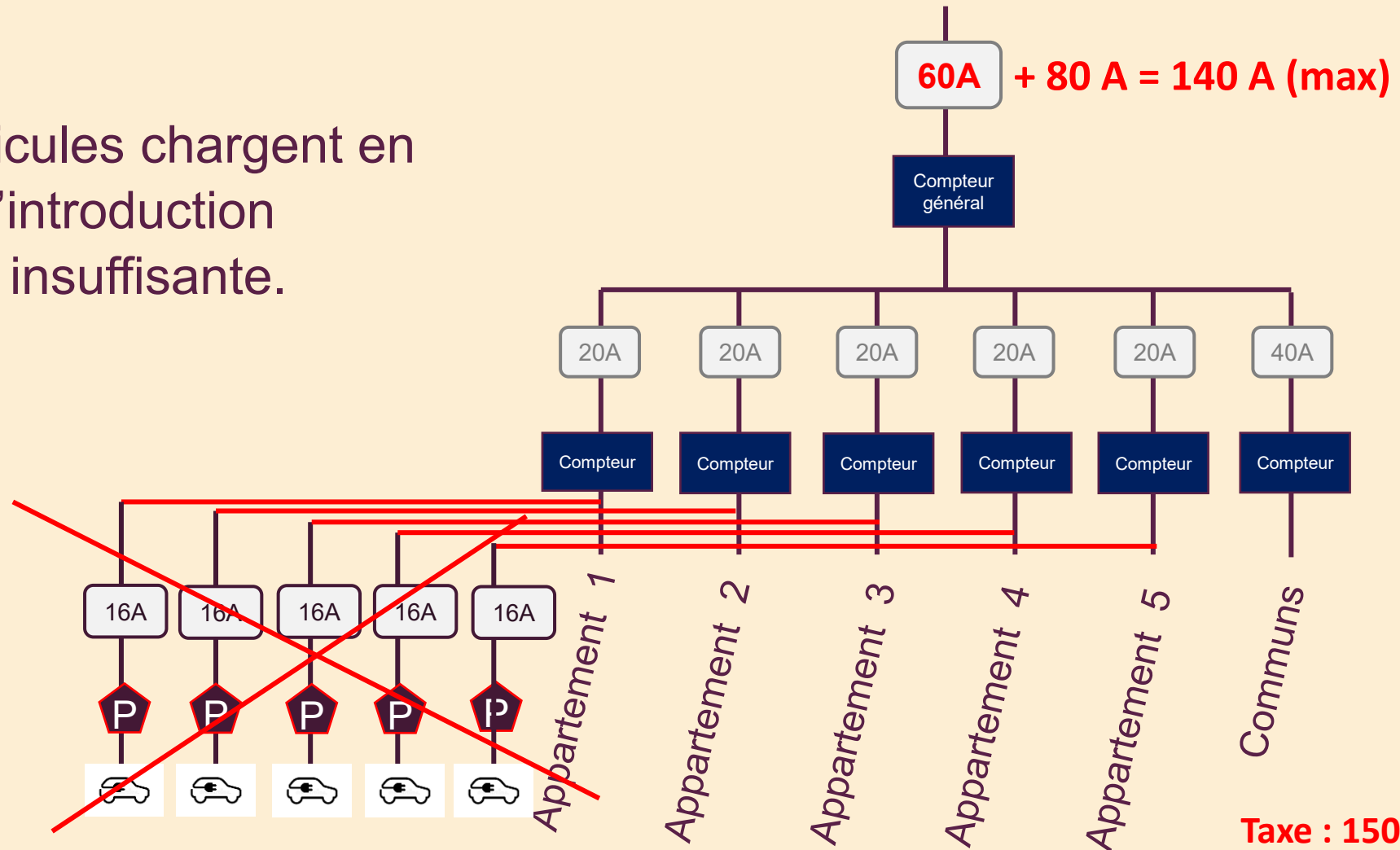
3. Avec deux points de charge, c'est peut-être encore possible,



Concevoir une infrastructure de recharge

4. STOP !

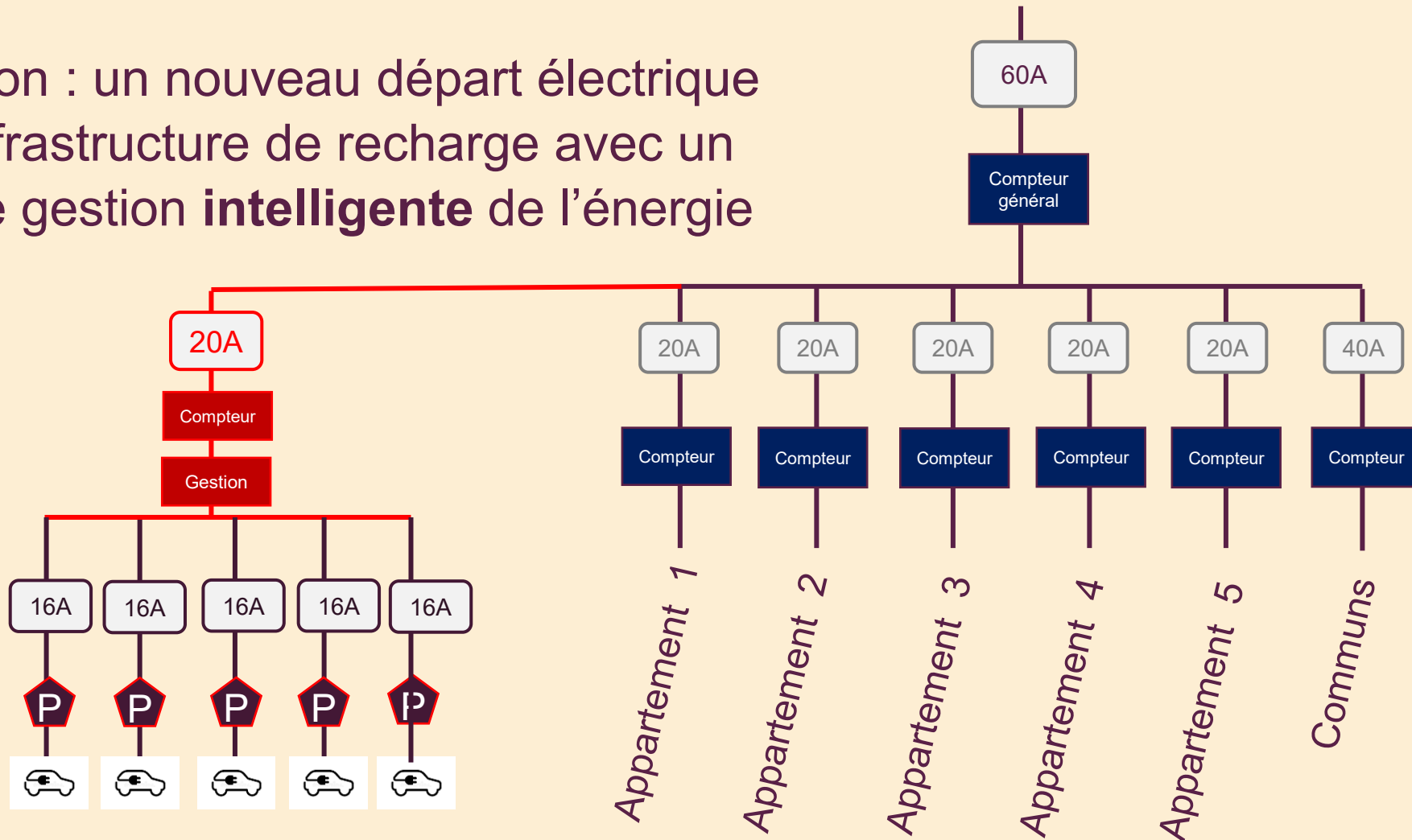
Si tous les véhicules chargent en même temps, l'introduction électrique sera insuffisante.



Taxe : 150-160 CHF / A

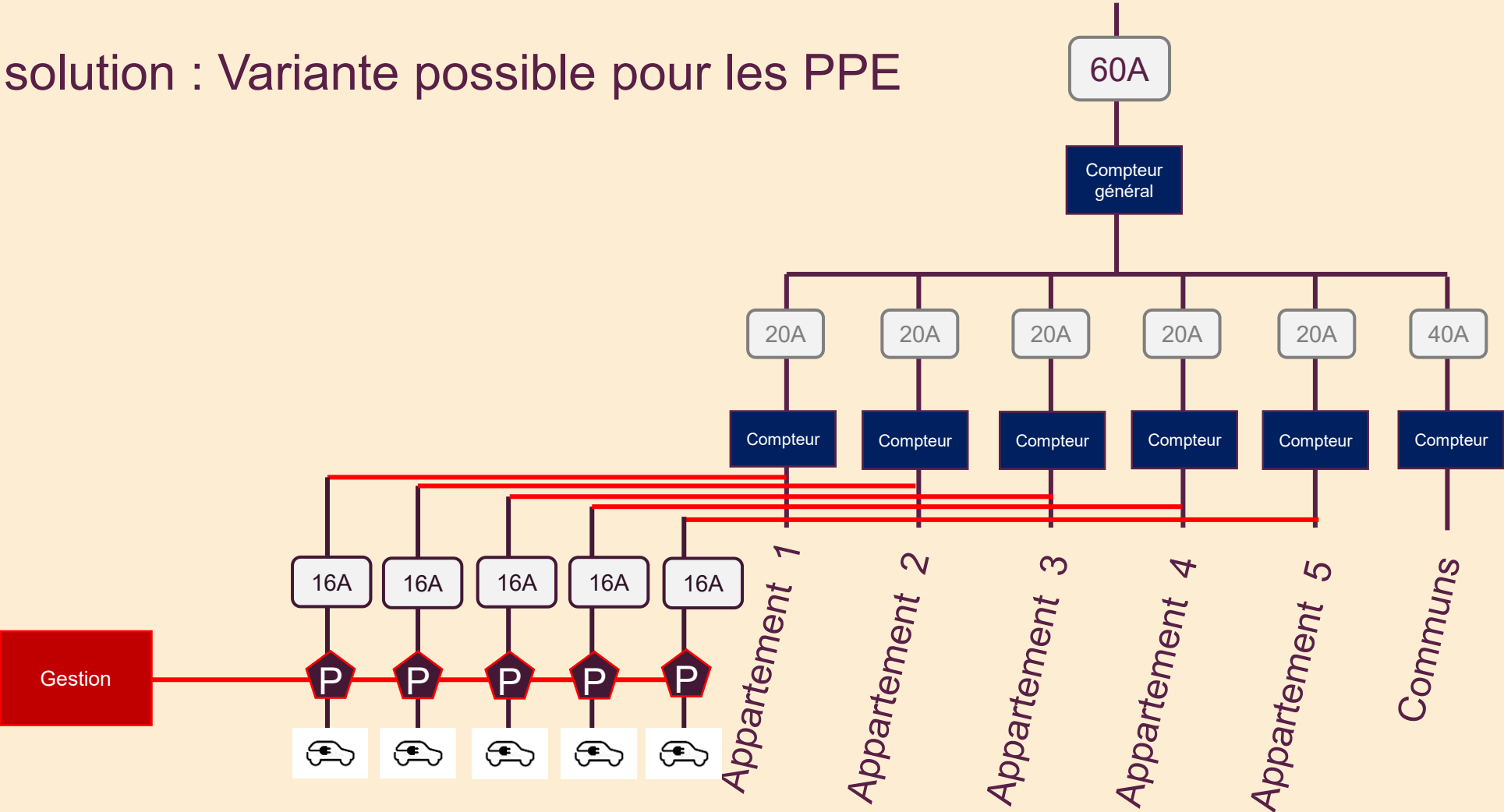
Concevoir une infrastructure de recharge

5. La solution : un nouveau départ électrique dédié à l'infrastructure de recharge avec un système de gestion **intelligente** de l'énergie



Concevoir une infrastructure de recharge

6. La solution : Variante possible pour les PPE



Définition du système

L'installation de recharge intelligente



Installation de base avec gestion intelligente
(niveaux d'équipement SIA A à C)

intelligente
décomptable
évolutive
pérenne



Installation de recharge
(niveau d'équipement SIA D)



Une Infrastructure de recharge doit être :

- Pilotable de manière intelligente,
- Décomptable,
- Évolutive,
- Pérenne

Coûts approximatifs par place de parc

Aspects économiques

Uniques



Installation de base
500 – 1500 CHF¹



Borne de recharge
2000 – 3500 CHF²

Mensuels



Décompte, gestion, exploitation
0 – 15 CHF³

¹ Valeur indicative par place de parc pour une installation de base aisément réalisable, y compris tous les coûts de conception, de planification, d'installation et de matériel. L'installation de base se compose en grande partie de coûts fixes. Dès lors, plus le nombre de places de parc couverts par l'infrastructure de base est important, plus les coûts par place de parc sont faibles. Les facteurs de coût suivants (liste non exhaustive) peuvent éventuellement entraîner une hausse des coûts : manque de place dans la distribution principale, nouvelle sous-distribution, intégration d'un disjoncteur, longueur du câblage, isolation du plafond et protection contre l'incendie.

² Y.c. installation à partir de l'installation de base

³ Selon le prestataire, divers paquets de prestations sont proposés. De la solution minimale avec exportation des données pour les décomptes de charges au service complet avec décompte direct et encaissement, hotline de dépannage 24/7, surveillance, mises à jour, etc.

Guides infrastructure de recharge pour immeubles locatifs

Aspects économiques

	Exemple 1: Coûts inférieurs		Exemple 2: Coûts supérieurs	
	Coûts totaux (CHF)	Hausse des loyers par mois (CHF)	Coûts totaux (CHF)	Hausse des loyers par mois (CHF)
Installation de base	10'000 (500 PP)	2-4	30'000 (1'500 PP)	6-11
Borne de recharge	2'000	20-27	3'500	35-47
Frais accessoires pour décompte / commande / exploitation		10-15		15-20
Coûts totaux (hors énergie)		32-46		56-78

➡ Des subventions cantonales et municipales existent pour l'infrastructure de recharge !

Cadre juridique :

- Les règles en vigueur ne prévoient **pas de droit pour le locataire** à l'installation d'un point de charge
- Le bailleur est autorisé à apporter des modifications à l'objet loué **sans accord de l'autre partie**

Réglementation :

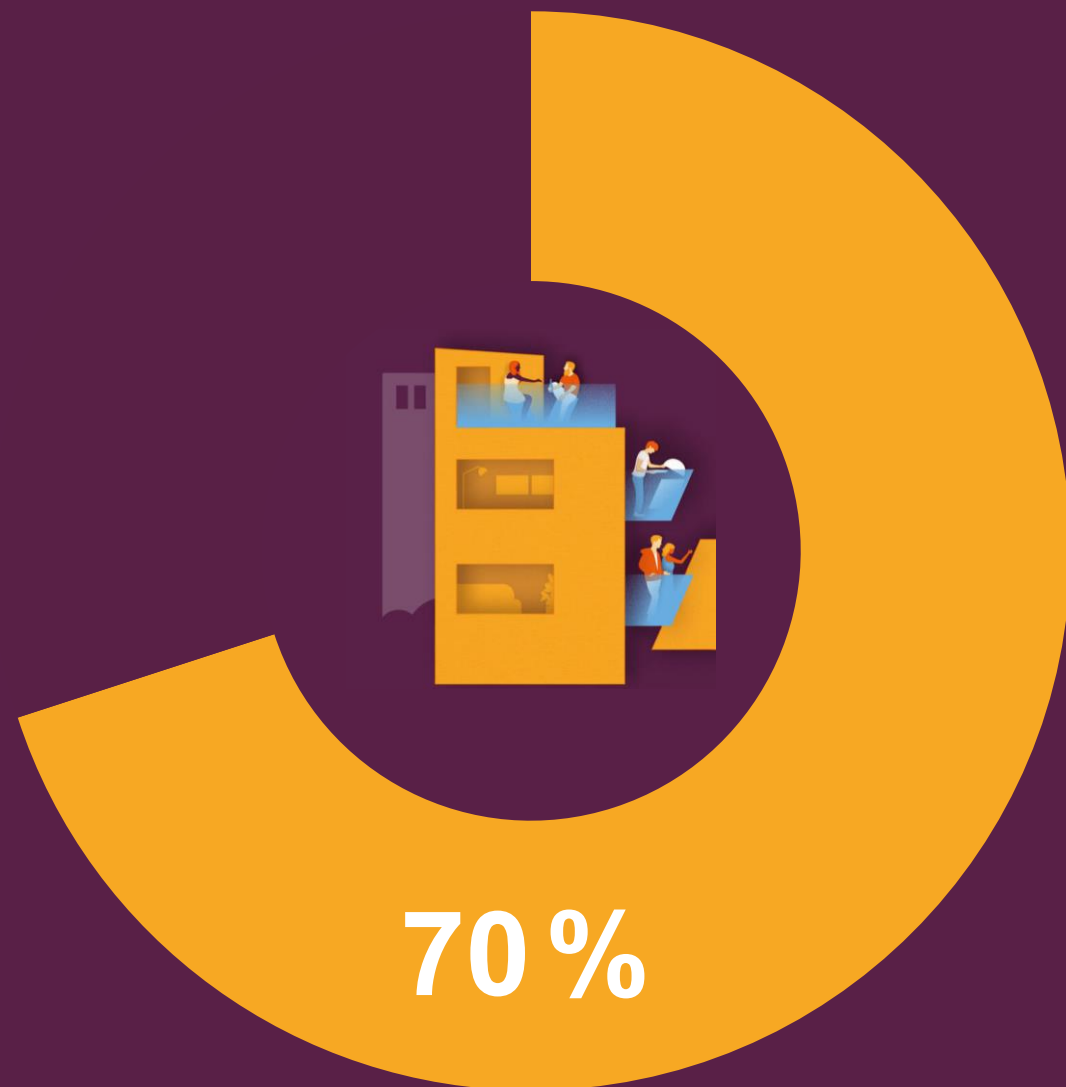
- La mise en place d'une infrastructure de base avec gestion de la charge ainsi que l'installation de points de charge sur les places de stationnement constituent une **prestation supplémentaire** qui donne droit à une augmentation de loyer. Il est donc permis **d'augmenter le loyer** de toutes les places de stationnement équipées d'une installation de base ou de points de charge.

Méthode de calcul :

- Pas de méthode de calcul détaillée ou imposée sur l'augmentation des loyers suite à une plus-value

Droit à la prise

- « La suisse est un pays de locataires »
- Le droit à la prise a été voté par le Conseil aux états le 11 juin 2025 et sera bientôt ancré dans la loi au niveau fédéral,
- Les propriétaires ne pourront pas s'opposer à l'installation d'une infrastructure de recharge dans les immeubles,
- Cette infrastructure peut être financée par les propriétaires, les copropriétaires, une entreprise tierce (contracting) ou même en partie par les locataires,
- Jusqu'ici, seuls les propriétaires de villa individuelle pouvaient avoir un accès à la recharge facile à domicile,
- Les locataires et copropriétaires étaient tributaires du bon vouloir des gérances et propriétaires immobiliers.



de la population vit dans des bâtiments multi-résidentiels en Suisse.

Recharge dans les communes

Recharge dans les communes

Où trouver l'outil ?

- Disponible en ligne sur [Recharge-au-point.ch](https://recharge-au-point.ch)

Que contient-il?

- Une démarche structurée des action possibles de la commune
- Des fiches pratiques et recommandations adaptées aux besoins spécifiques des communes
- Des exemples concrets



Recharge dans les communes

A qui s'adresse cet outil ?

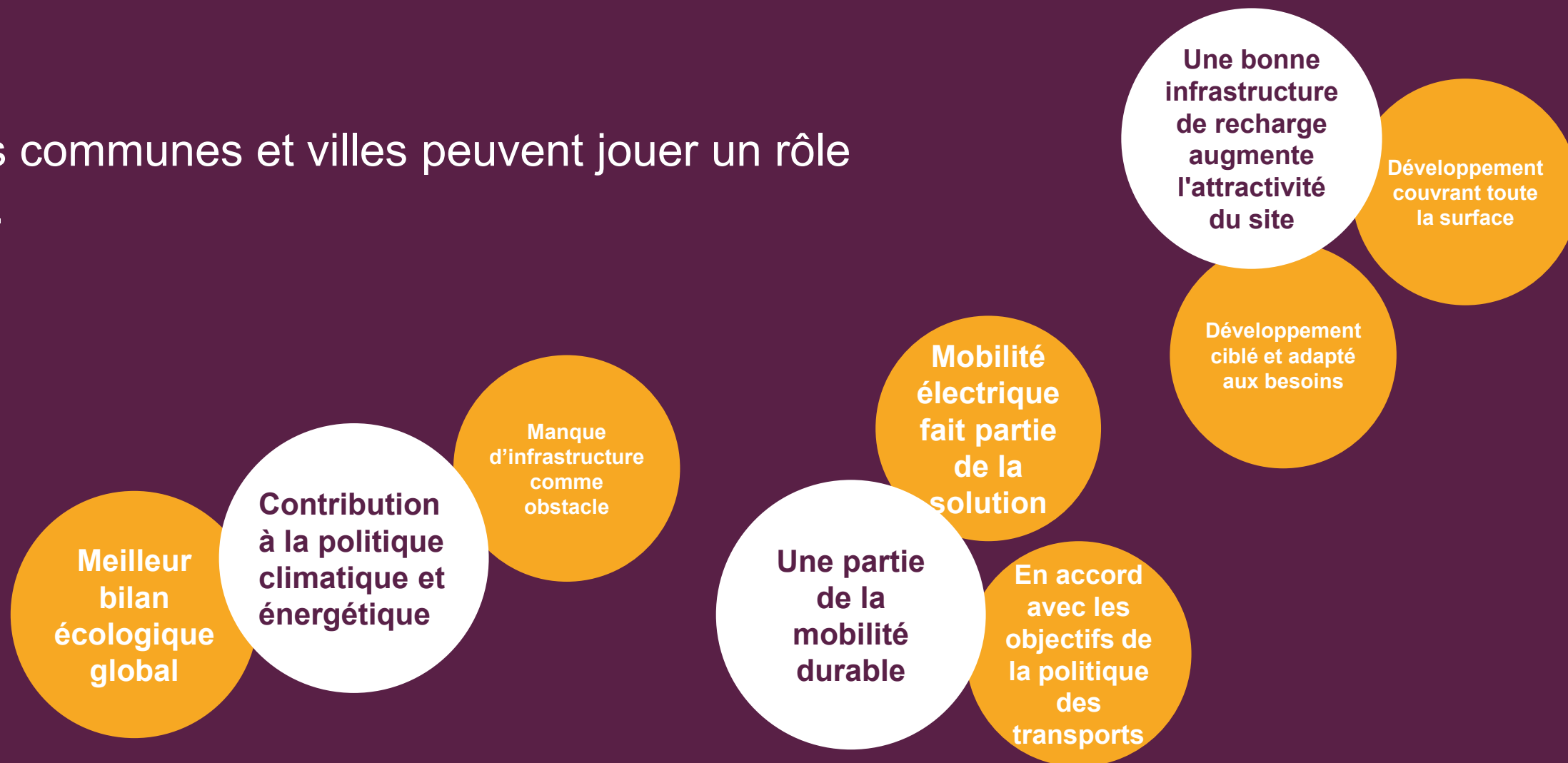
- Toutes les communes et villes, quelle que soit leur taille ou leur niveau d'avancement sur le sujet.



Pourquoi agir?

Pourquoi agir?

Les communes et villes peuvent jouer un rôle clé.



Comment agir?

Comment agir?

Comment s'y prendre?

Qu'est ce qui peut être fait?

Une chose à la fois?

Tout en même temps?

Stratégie et planification



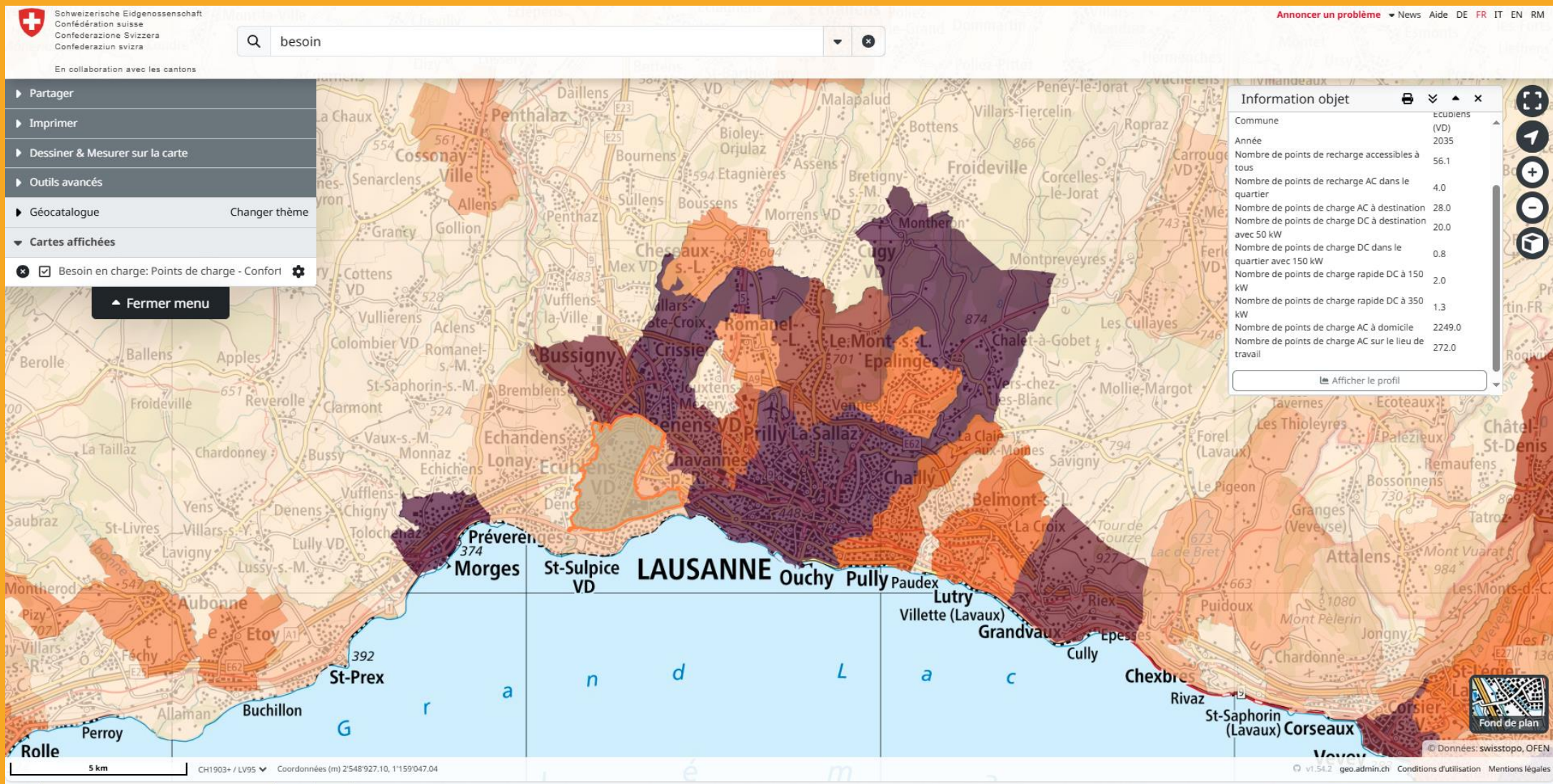
Stratégie et planification

Clarifier les besoins de recharge



Outil: Scénarios de besoins de recharge

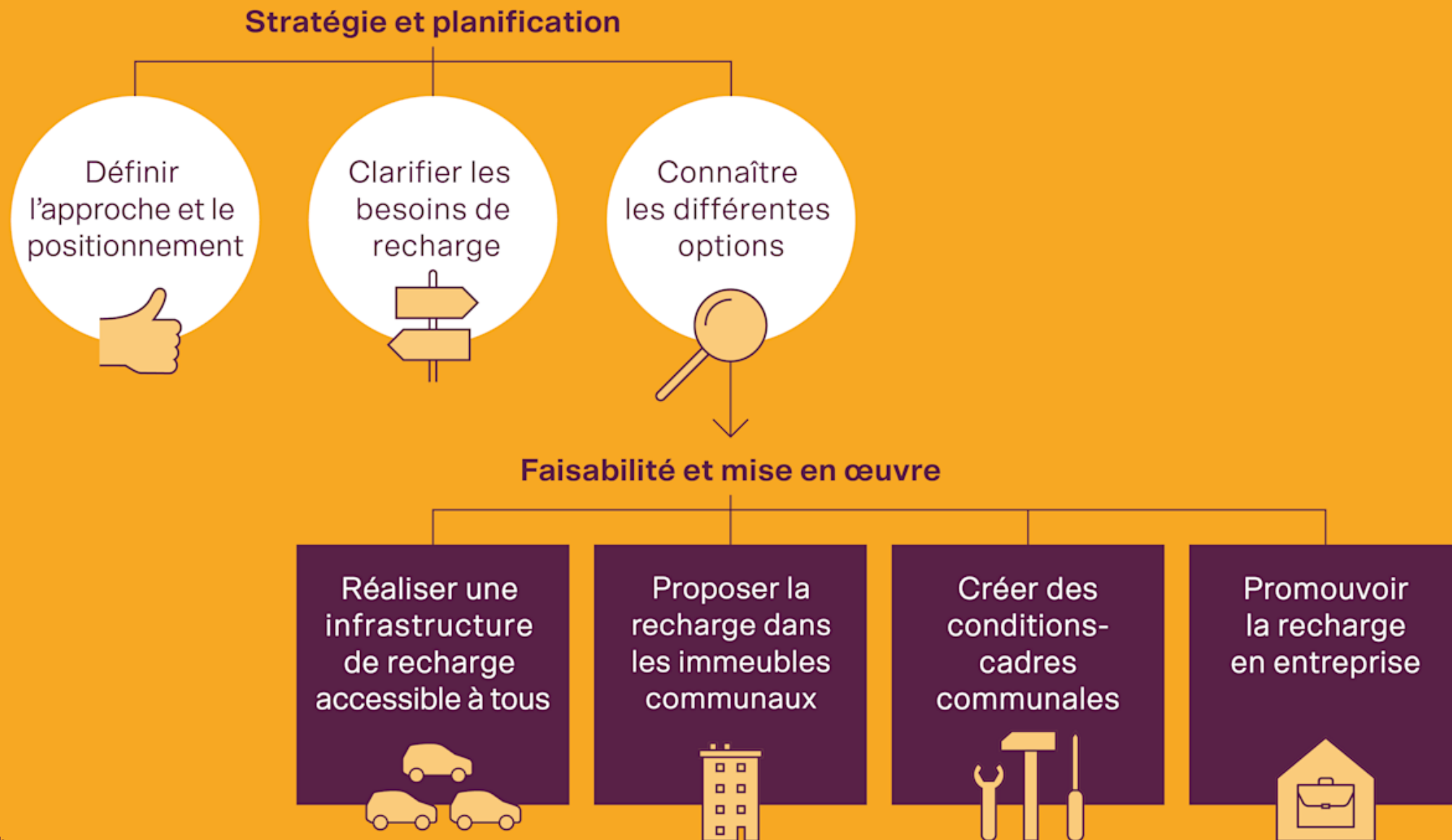
Stratégie et planification



Stratégie et planification



Voici comment les communes peuvent mettre en place une infrastructure de recharge adaptée à leurs besoins | De la stratégie à la mise en œuvre



Définir l'approche et le positionnement

Élaboration d'une stratégie commune : Avant toute mise en œuvre, la commune doit définir un positionnement politique clair pour garantir une approche cohérente et intégrer les différents intérêts (population, économie, administration).

Mandat politique comme cadre directeur : Un mandat adopté par le conseil ou le parlement communal sert de directive contraignante pour orienter toutes les étapes suivantes.

Mise en œuvre structurée et alignée : Une approche méthodique permet d'assurer une promotion efficace de la mobilité électrique, en cohérence avec les objectifs énergétiques, climatiques et de transport de la commune.

Définir l'approche et le positionnement

Exemples d'objectifs:

- Electrifier 50% des places de parc publics d'ici 2030,
- Réduire le nombre de SBF à 0 d'ici 2050,
- Electrifier la flotte communale d'ici 2040,
- 200 bornes de recharge installées dans des immeubles locatifs d'ici 2035

Stratégie et planification

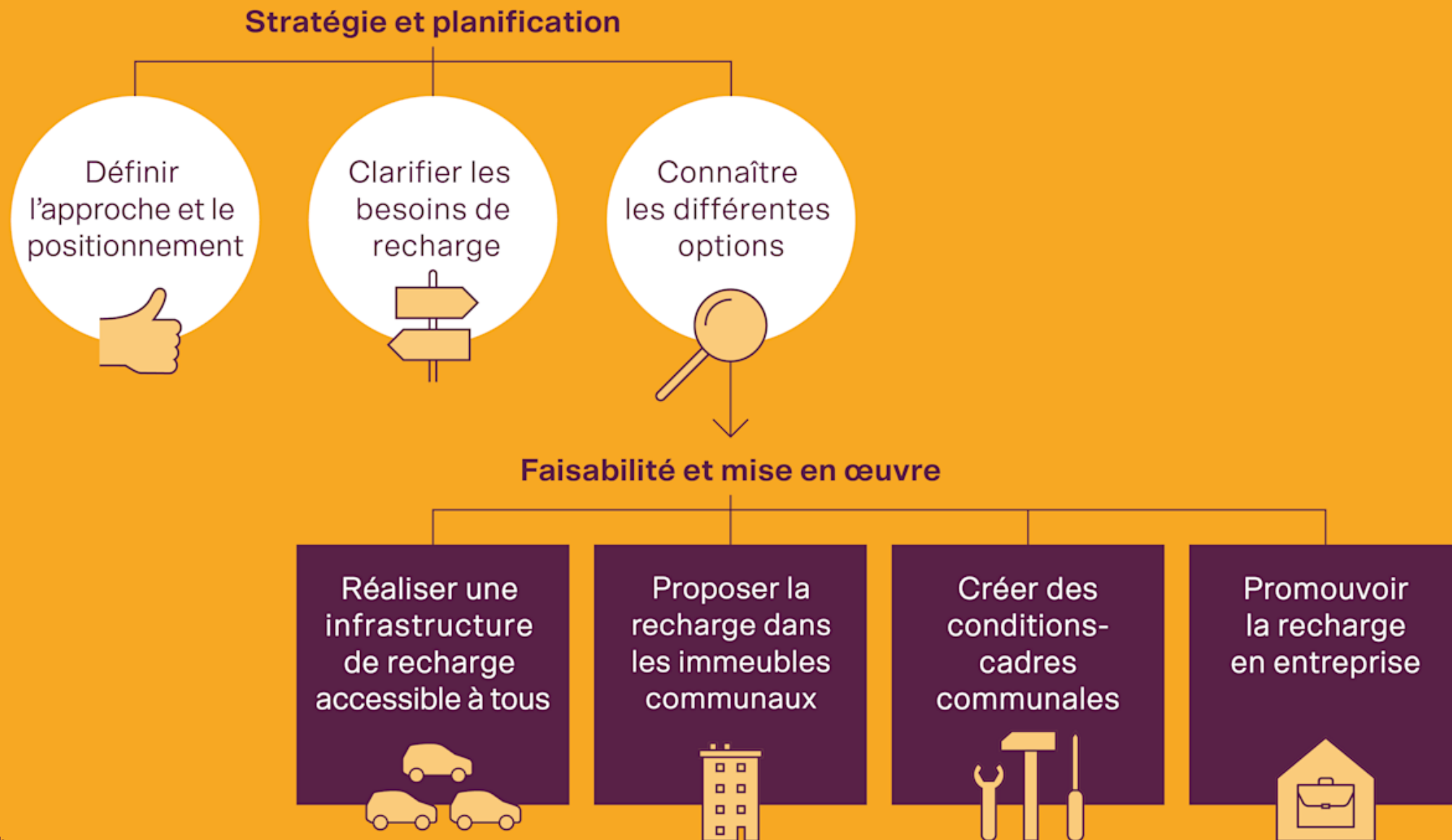
Définir l'approche et le positionnement

- la commune a pour mandat politique de soutenir la mobilité électrique,
- elle a intégré la mobilité électrique dans ses bases et objectifs en matière de politique énergétique, climatique et des transports,
- elle dispose d'une analyse de la situation actuelle de la mobilité électrique et de l'infrastructure de recharge dans la commune,
- elle a défini des objectifs, des hypothèses ou des principes directeurs largement étayés en matière de mobilité électrique.

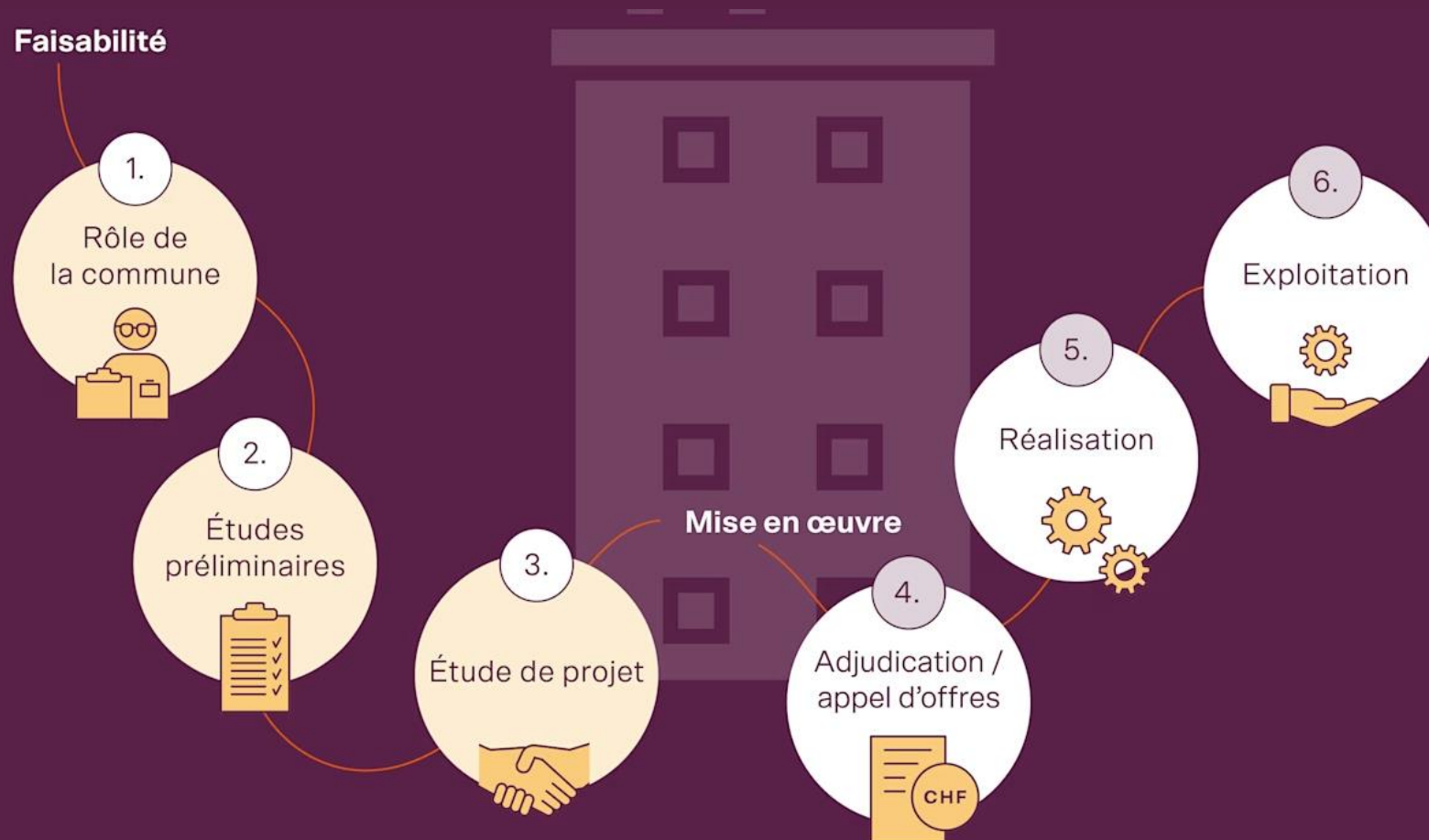
Haltung und Positionierung definieren

- *Die Gemeinde hat einen politischen Auftrag zur Unterstützung der Elektromobilität.*
- *Sie hat die Elektromobilität in ihre energie-/klimapolitischen und verkehrlichen Grundlagen und Zielsetzungen eingebettet.*
- *Sie hat eine Ist-Analyse der Elektromobilität und Ladeinfrastruktur in der Gemeinde vorliegen.*
- *Sie hat breit abgestützte Ziele, Prämissen oder Leitsätze zur Elektromobilität definiert.*

Voici comment les communes peuvent mettre en place une infrastructure de recharge adaptée à leurs besoins | De la stratégie à la mise en œuvre



Vers une infrastructure de recharge pour les immeubles communaux



1.

Rôle de la
commune



La commune doit déterminer quel rôle elle veut jouer

Le rôle de la commune peut être déterminé en 5 questions:

- Qui utilisera l'infrastructure de recharge ?
- Qui finance l'infrastructure de base ?
- Qui finance les bornes de recharge ?
- Qui exploite l'infrastructure de recharge ?

1.

Rôle de la
commune



La commune doit déterminer quel rôle elle veut jouer

Qui utilisera l'infrastructure de recharge ?

Personnel
communal?

Parc de
véhicules de
la
commune?

Locataires?

Visiteurs?

Riverains?



Plus les bornes sont
utilisées, plus leur
rentabilité augmente et
plus d'utilisateurs peuvent
voir leurs besoins
satisfaits.

1.

Rôle de la
commune



La commune doit déterminer quel rôle elle veut jouer

Qui finance l'infrastructure de base?

Infrastructure de recharge

Infrastructure de base

Bornes de recharge



1. Préparation avec des tubes vides



2. Courant dans le bâtiment



3. Courant dans le garage



4. Courant sur la place de stationnement



5. Possibilité de recharge disponible

Financement de la
commune

Contracting

1.

Rôle de la
commune



La commune doit déterminer quel rôle elle veut jouer

Qui finance les bornes de recharge ?

Infrastructure de recharge

Infrastructure de base

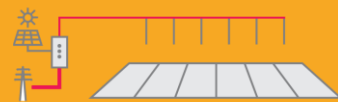
Bornes de recharge



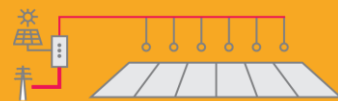
1. Préparation avec des tubes vides



2. Courant dans le bâtiment



3. Courant dans le garage



4. Courant sur la place de stationnement



5. Possibilité de recharge disponible

Financement de la commune:

- pendulaires, véhicules de la commune
- Locataires privés

Contracting:

- Pendulaires, véhicules de la commune
- Accessible à tous

1.

Rôle de la
commune

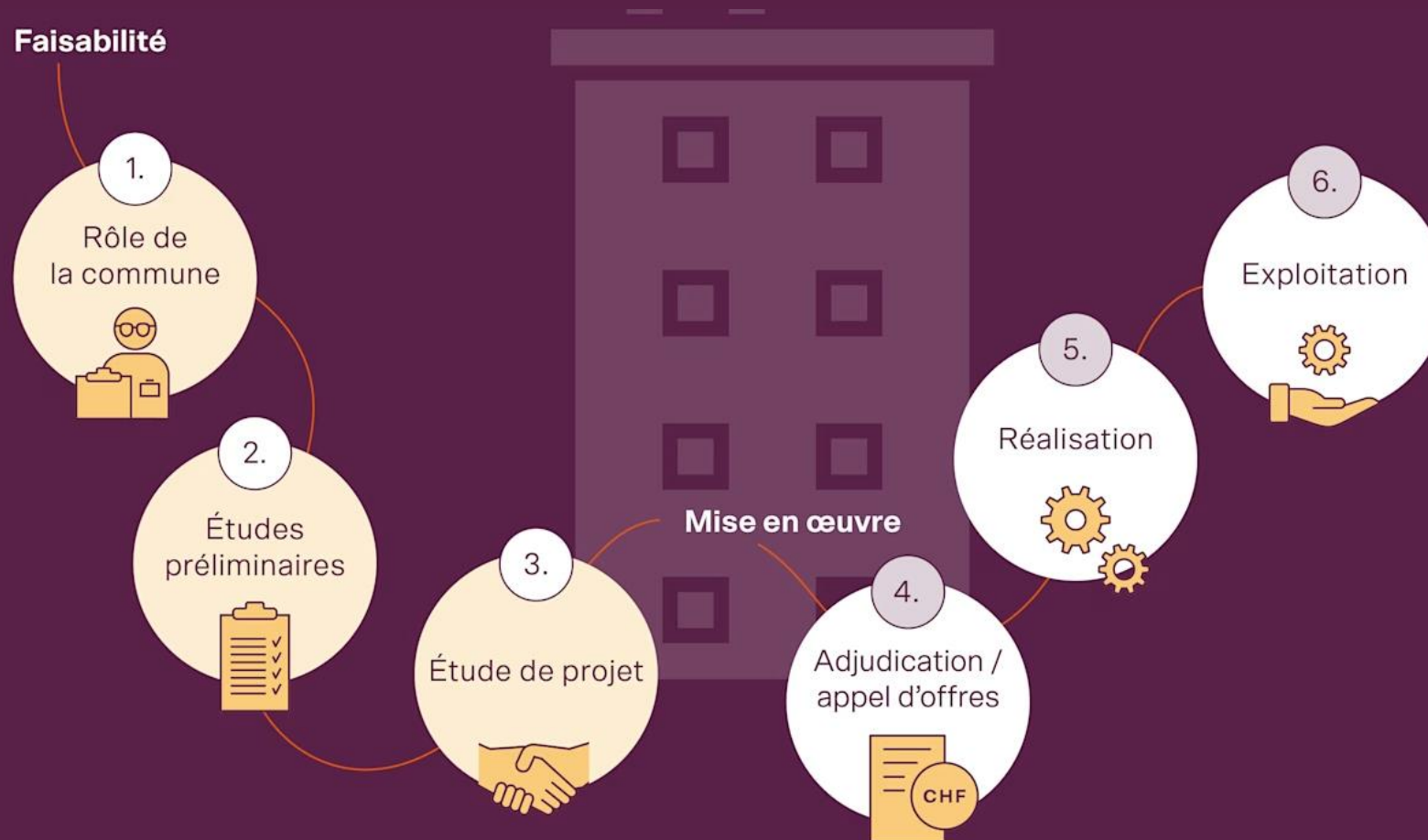


La commune doit déterminer quel rôle elle veut jouer

Qui exploite l'infrastructure de recharge ?

- **Exploitation par un Charge Point Operator (CPO):** Peuvent exploiter l'infrastructure de manière plus efficace qu'une commune.
Les coûts sont répercutés sur les partenaires (commune, locataires, utilisateurs)
- **Exploitation par la commune**

Vers une infrastructure de recharge pour les immeubles communaux



2.

Études
préliminaires



Objectifs de cette phase

- Définir un concept de recharge, un dimensionnement et estimation des coûts
- Evaluer les différents modèles d'exploitation
- Evaluation de la faisabilité des bâtiments sélectionnés





Objectifs de cette phase

- Définir un concept de recharge, un dimensionnement et estimation des coûts
 - Combien de personnel communal se rend au travail en voiture?
 - Combien de voitures communales peuvent être électrifiées d'ici 2050?
 - Dans les bâtiments locatifs, l'infrastructure de base dimensionnée pour 1 place par appartement?**
 - Toutes les places?**

2.

Études
préliminaires



Objectifs de cette phase

- Définir un concept de recharge, un dimensionnement et estimation des coûts
- Evaluer les différents modèles d'exploitation
Se baser sur la phase 1: Rôle de la commune

2.

Études
préliminaires

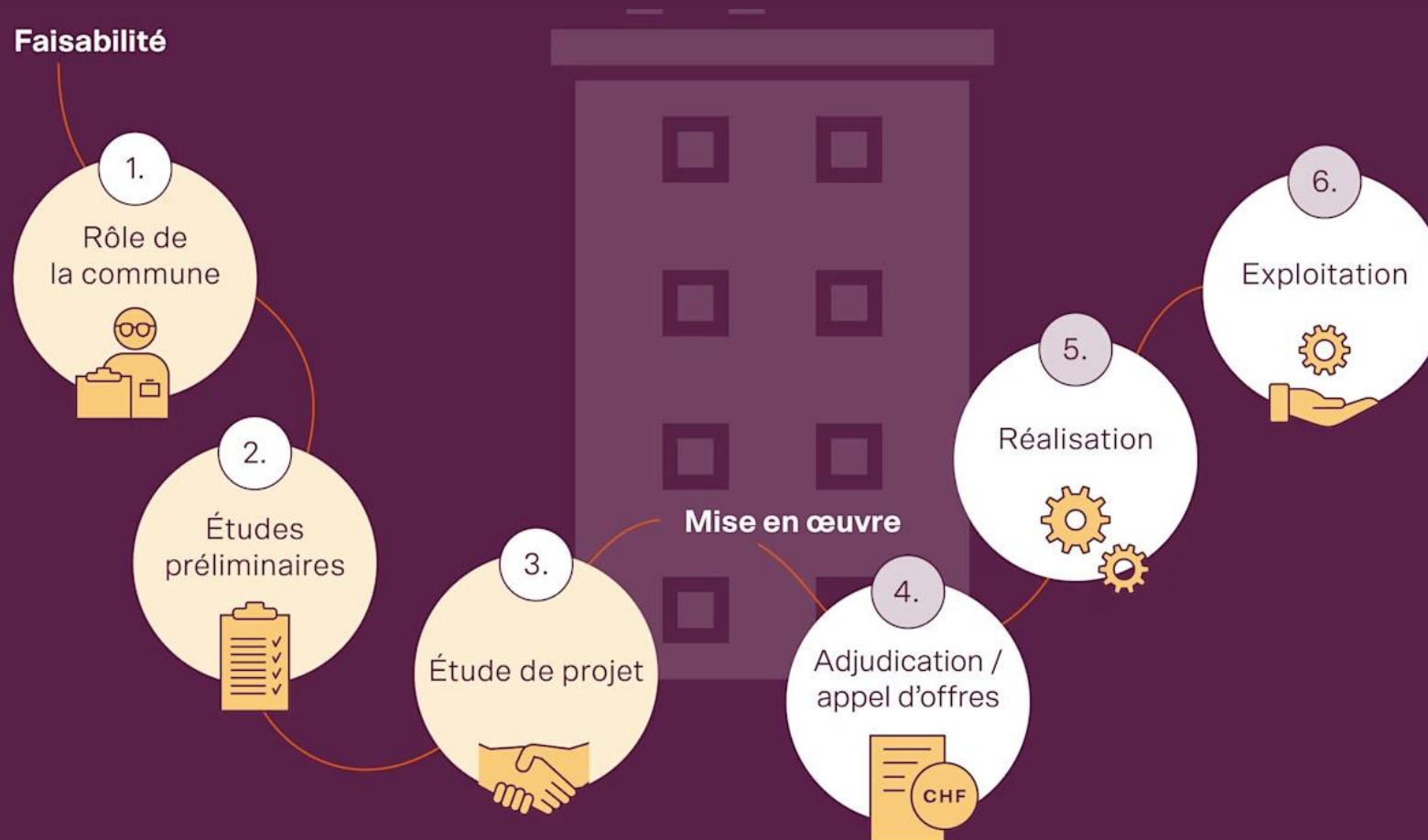


Objectifs de cette phase

- Définir un concept de recharge, un dimensionnement et estimation des coûts
- Evaluer les différents modèles d'exploitation
- Evaluation de la faisabilité des bâtiments sélectionnés:
Etudes de faisabilité sur les sites proposés



Vers une infrastructure de recharge pour les immeubles communaux



3.

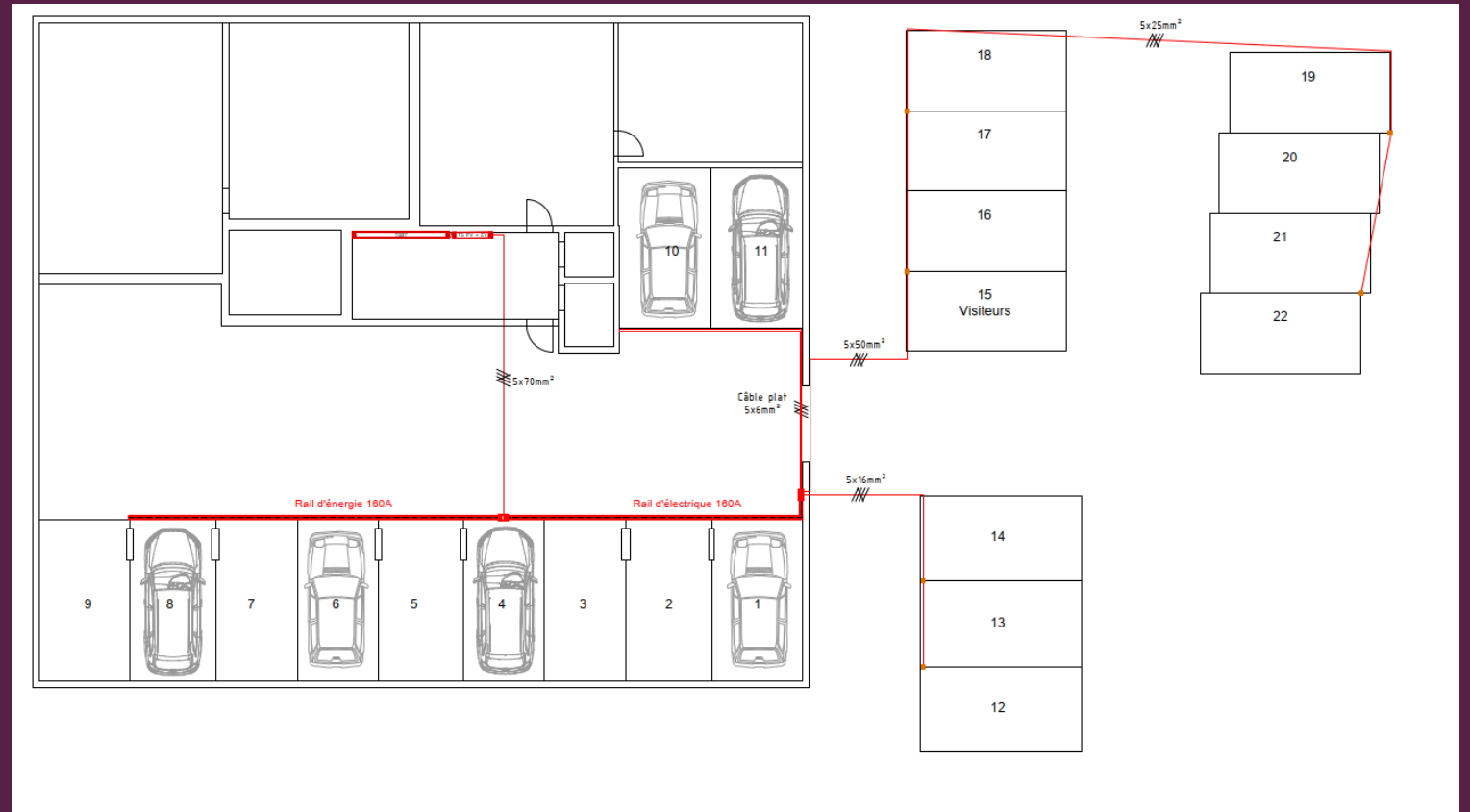
Étude de projet



Etablir les plans de construction

Les plans de construction indiquent:

- Quelles sorties sont utilisées
- Où passent les conduites électriques
- Quelles sont les dimensions des gaines et des conduites
- Quels travaux d'excavation sont nécessaires





Détailler les coûts et clarifier la procédure d'autorisation

- Détailler les coûts à +/-10 % si ce n'a pas encore été fait
- Clarifier la procédure d'octroi du permis de construire: Permis de construire: oui ou non ?
- Répartition des tâches



Moyens d'orientation pour procédures d'autorisation de construire des stations de recharge

L'idée d'acquérir un véhicule électrique ainsi que l'infrastructure de recharge nécessaire fait son chemin en vous, mais vous ignorez tout ce dont il vous faut tenir compte, notamment si vous devez faire une demande d'autorisation de construire. Avec la présente aide à l'orientation nous entendons vous faciliter le passage à la mobilité électrique et vous apporter les réponses aux questions fréquemment posées par le biais des scénarios les plus courants.

- Vous envisagez d'installer des stations de recharge sur un parking existant d'une maison individuelle/d'un immeuble collectif ou vos collaborateurs/trices aimeraient avoir la possibilité de recharger leur voiture électrique sur leur lieu de travail? Dans la plupart des cas vous n'aurez pas besoin d'une autorisation de construire. Il y a toutefois quelques exceptions. Veuillez SVP consulter le chapitre 1.
- Vous souhaitez proposer des stations de recharge à caractère commercial sur un terrain privé ou installer des bornes de recharge sur le domaine public? Il est probable que vous ayez besoin d'une autorisation de construire pour mener à bien votre projet. Vous trouverez de plus amples informations au chapitre 2.
- Vous planifiez l'installation d'une station de recharge sur un ou plusieurs nouveau-x parkings? Pour ce faire vous avez impérativement besoin d'une autorisation de construire de la commune où vous êtes domicilié-e / de la commune concernée par l'installation. Jetez un coup d'œil au chapitre 3, vous y trouverez des informations détaillées sur la procédure d'autorisation de construire.



Définir les prestations à attribuer

Attribution via appel d'offres :

Si elle accorde une concession ou préfinance l'infrastructure, elle peut sélectionner un exploitant de bornes de recharge par mise en concurrence.

Possibilité d'adjudication

directe: Les communes avec un service électrique propre peuvent attribuer directement le projet sous certaines conditions.

Définir les contenus de l'appel d'offres

- **Etablir le cahier des charges:** Les emplacements, concepts de recharge et dimensionnement par emplacement.
- Pour plus d'informations, visiter l'outil [Appels d'offres pour les bornes de recharge](#)

Attribuer le mandat

- Examiner les offres
- Les évaluer sur la base des critères définis
- Attribuer le mandat à un ou plusieurs soumissionnaires
- Élaborer le contrat



Réalisation de l'infrastructure: Les points à finaliser

Quels sont les éléments concrets à valider avant la mise en service?

- Planification finalisée (lieux validés, cahiers des charges respectés)
- Installation conforme aux normes
- Vérification et tests
- Documentation complète



5.

Réalisation



Les étapes critiques pour une installation réussie

Synthèse des points de vigilance

- Planification de l'exécution: logistique de chantier, signalisation, gestion des routes
- Respect des normes et obligations légales (SIA 2060, déclaration AES, accessibilité PMR)
- Coordination avec l'exploitant des bornes: finalisation des derniers détails techniques

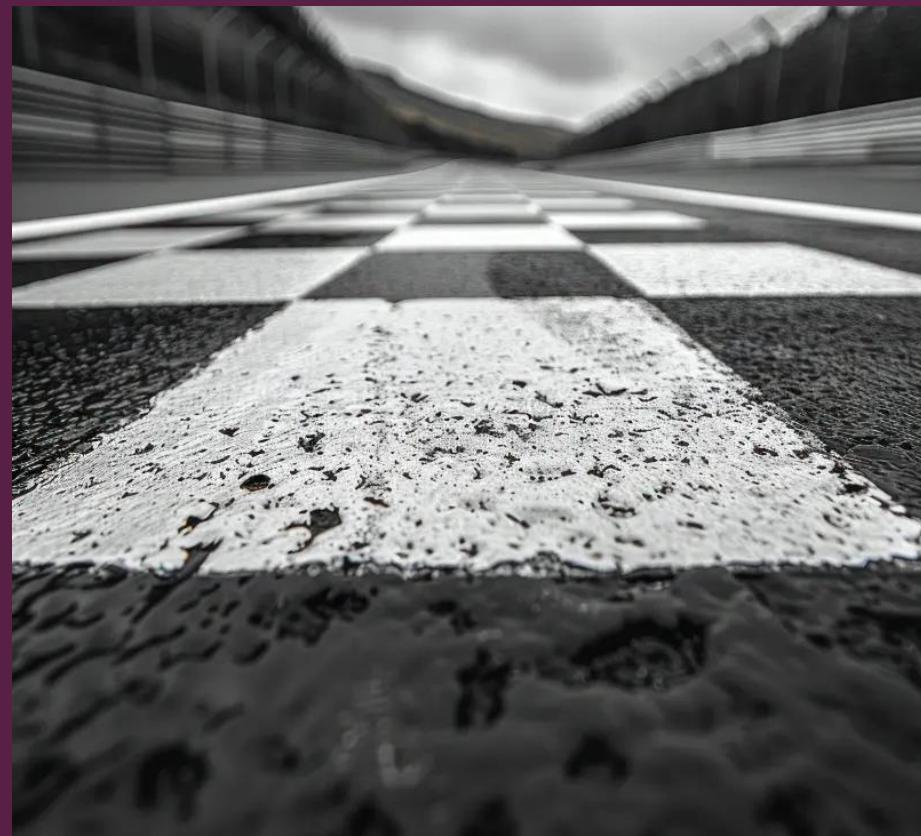




Avant l'activation, avez-vous tout validé?

Check-list finale

- Tests de conformité réalisés?
- Documentation technique complète?
- Accessibilité et signalisation en place?
- Données enregistrées dans je-recharge-mon-auto.ch ?



6.

Exploitation



Et maintenant?



Les emplacements réalisés sont exploités conformément aux rôles définis.

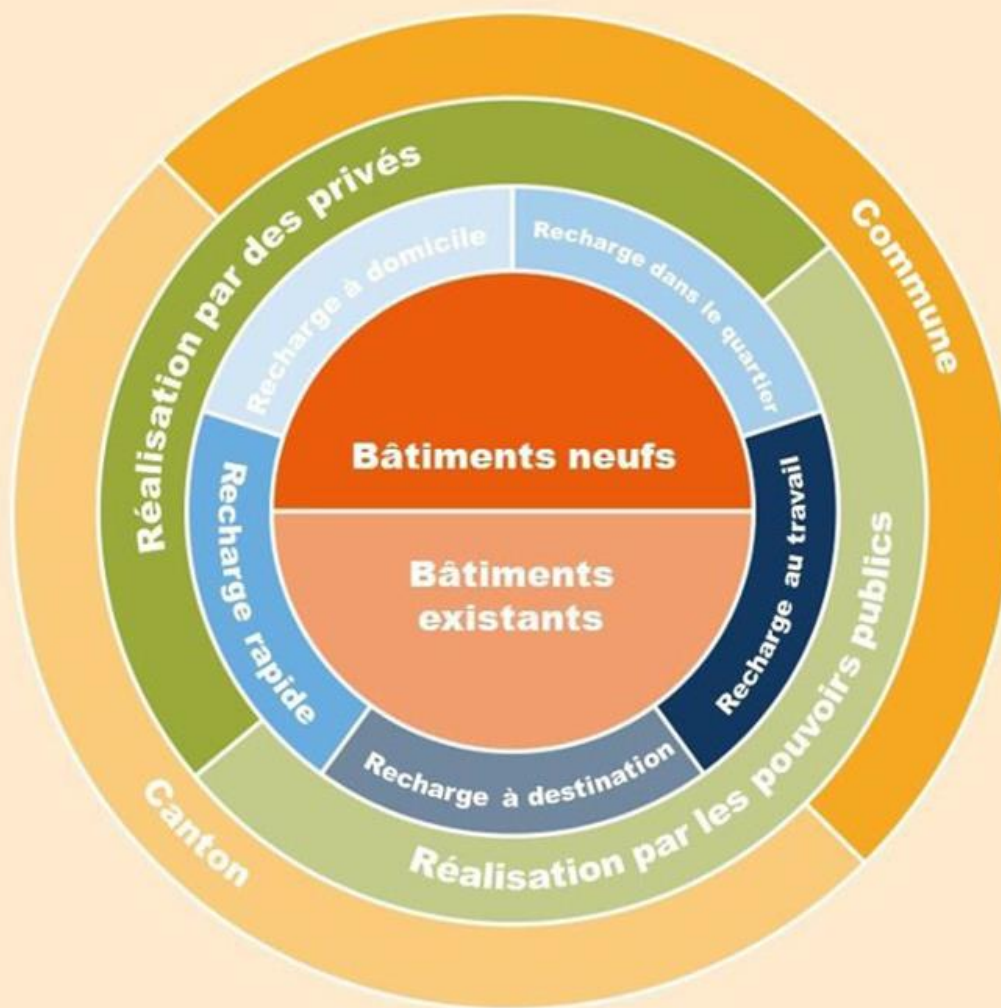
Ancrer l'infrastructure de recharge dans la loi

Ancrer l'infrastructure de recharge dans la loi

- Comment créer les bonnes conditions-cadre visant à mettre à disposition une infrastructure de recharge?
- Quelles sont les possibilités de mise en œuvre qui ont fait leurs preuves dans la pratique?
- Exemples et bonnes pratiques

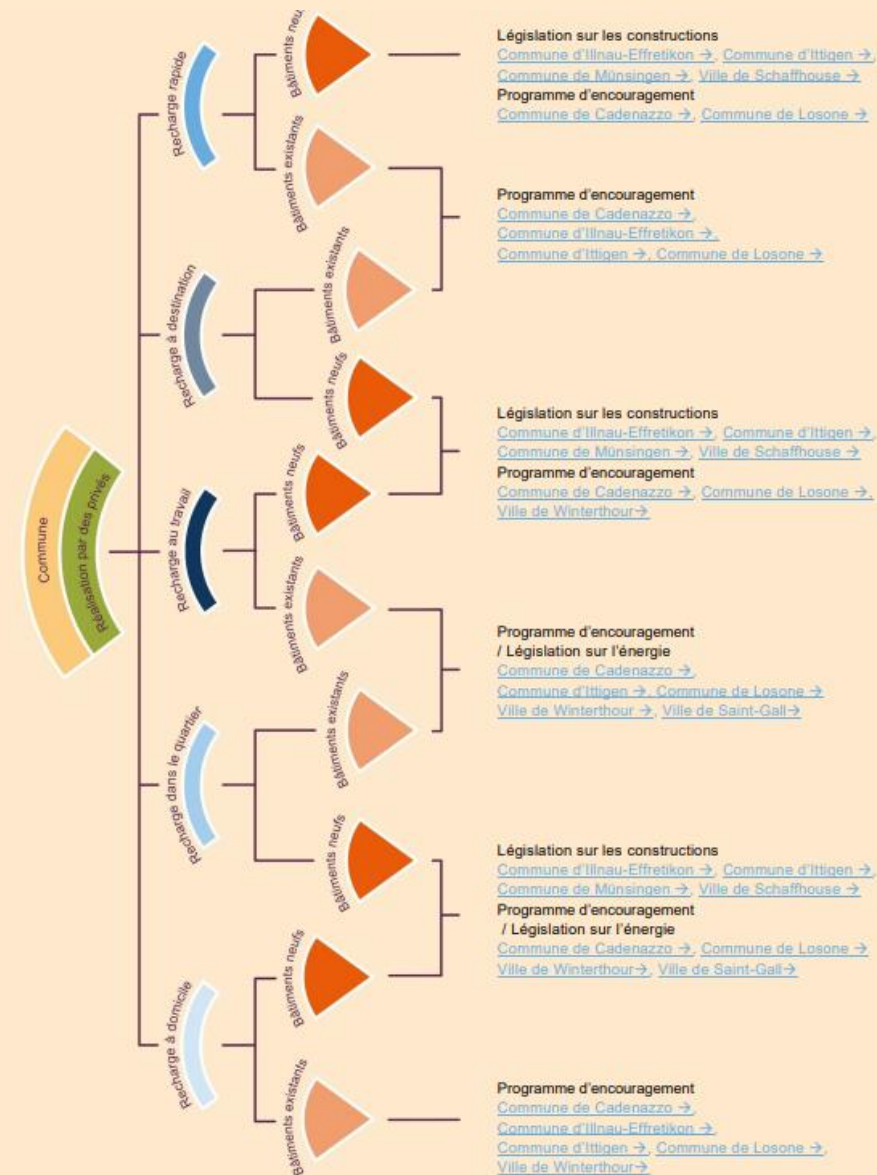
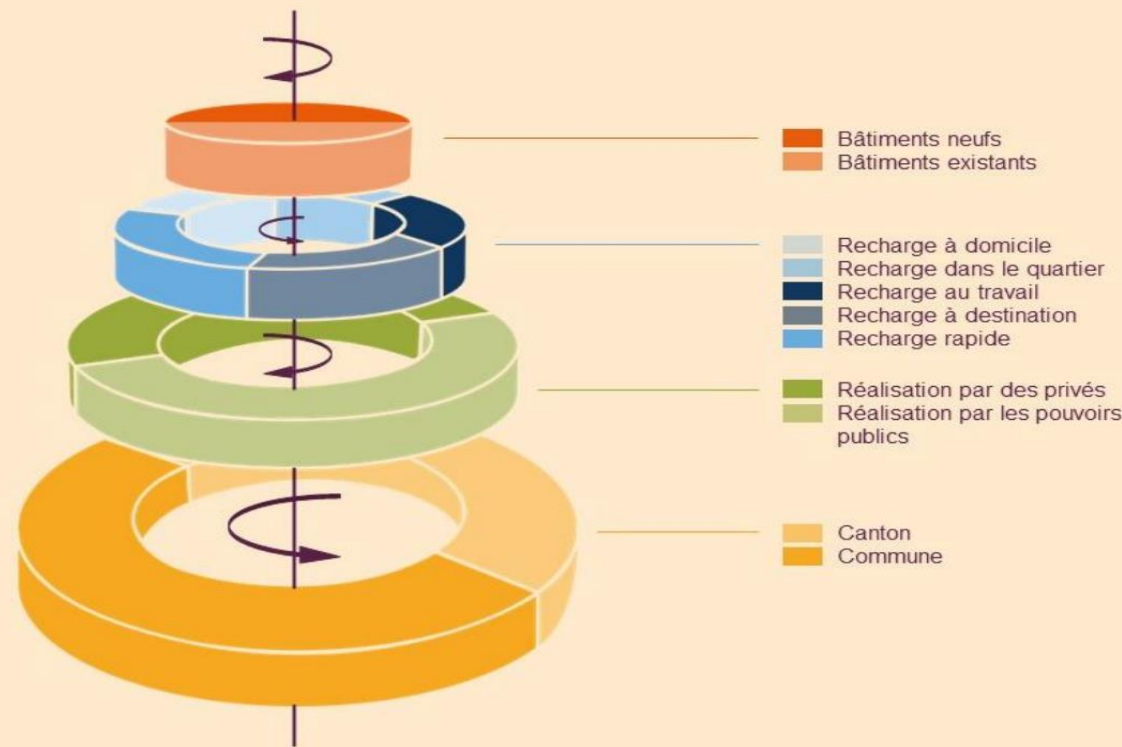


Principe du pivot



Principe du pivot

Pour chaque possibilité du pivot, au moins un exemple concret est présenté dans le guide.



Subventions pour les communes

Subvention pour des études mobilité électrique pour les communes



2. Description du programme de subvention

Une subvention cantonale est allouée aux communes ou groupement de communes dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie ou de mesures pour la promotion de l'acquisition et l'usage de véhicules électriques (100% électriques et hybrides rechargeables) ainsi que pour le déploiement d'infrastructures publiques de recharge au niveau régional ou communal. Les études subventionnées doivent couvrir l'un ou plusieurs des domaines suivants : stratégie régionale ou communale de mobilité électrique, plan d'actions et accompagnement opérationnel.

Subventions :

- 2 études par commune
- Plafonné à 50% des coûts
- Maximum de 10'000 CHF par étude



Profitez de la subvention !

Subventions SuisseEnergie pour les communes

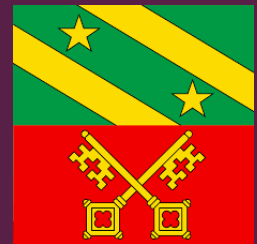


Inscrivez-vous à la newsletter Suisse Energie !



- Des subventions sont disponibles sous ce lien:
 - Communes pionnières
 - Villes et communes innovantes
 - Région-Energie
 - Projets temporaires
 - Soutien dans le cadre du processus

Exemple cas concret : la commune de Lancy



Concept de mobilité électrique sur le patrimoine financier de la Ville de Lancy

Présentation des résultats

12.06.2025



Ville de Lancy
République et canton de Genève

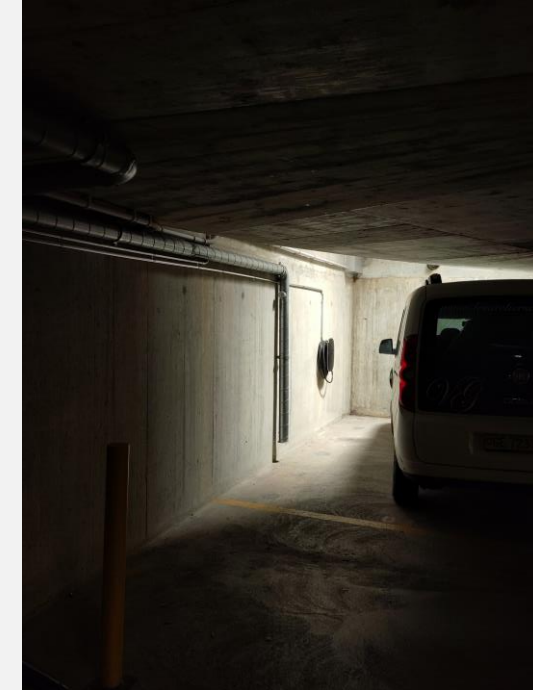
Éléments de contexte (1/3)

Etat des lieux :

- Patrimoine financier composé d'immeubles de logements locatifs
- Demandes des locataires pour accéder à un service de recharge à domicile
- Présence de bornes individuelles sans planification préalable

- 
- Disposer d'un éclairage sur les services possibles et les modalités de mise en œuvre
 - Définir les besoins en équipement et la faisabilité de mise en œuvre
 - Anticiper les investissements et la planification des installations de recharge pour véhicules électriques à batterie

Exemple de bornes individuelles mises en œuvre



Eléments de contexte (2/3)

Chiffres clés

- Dix sites concernés dont une quinzaine de bâtiments
- 92 places intérieures réparties sur 3 sites
- 218 places extérieures
- 4 sites avec une mixité entre logements et administratifs
- 3 bornes de recharge individuelle

Cas particuliers :

3 parkings sont concernés par des places de stationnement au sein des ouvrages (parking souterrain, parking sous dalle, box/garage).
Un approfondissement a eu lieu concernant le risque incendie.



Eléments de contexte (3/3)

Des configurations de parking variées :

- Places extérieures proches de la végétation ou zone végétalisée
- Places extérieures au niveau de zone bitumineuse
- Places intérieures au sein des ouvrages
- Places intérieures sous dalle



Elaboration d'un questionnaire à destination des locataires

Envoi d'un questionnaire par l'intermédiaire de la régie (QR code) :

Profil du locataire :

- Accès à une place
- Propriétaire d'un véhicule et type

Usages du véhicule :

- Usages principaux : trajet domicile-travail, tourisme, ...
- Distance moyenne quotidienne
- Fréquence d'utilisation
-

Electromobilité

- Souhait de passer à l'électromobilité et échéance envisagée
- Partage des bornes

Analyse des besoins en borne de recharge pour véhicules électriques, immeubles locatifs propriété de la Ville de Lancy

Monsieur, Madame,

Dans le cadre du projet de la mobilité électrique, la Ville de Lancy a initié une étude pour évaluer les besoins en équipements de recharge pour véhicules électriques et les partager de ses services.

Nous avons préparé un questionnaire qui vous permettra de recueillir des informations sur vos habitudes de mobilité et vos besoins en matière de bornes.

Nous vous remercions pour votre contribution.

Informations supplémentaires :

Date de la page : 1 / 2

Profil

Quelle est votre profession ?

Grand Lancy 1-17

Grand Lancy 18-20

Grand Lancy 21-23

Grand Lancy 24-26

Grand Lancy 27-29

Grand Lancy 30-32

Grand Lancy 33-35

Grand Lancy 36-38

Grand Lancy 39-41

Grand Lancy 42-44

Grand Lancy 45-47

Grand Lancy 48-50

Grand Lancy 51-53

Grand Lancy 54-56

Grand Lancy 57-59

Grand Lancy 60-62

Grand Lancy 63-65

Grand Lancy 66-68

Grand Lancy 69-71

Grand Lancy 72-74

Grand Lancy 75-77

Grand Lancy 78-80

Grand Lancy 81-83

Grand Lancy 84-86

Grand Lancy 87-89

Grand Lancy 90-92

Grand Lancy 93-95

Grand Lancy 96-98

Grand Lancy 99-101

Grand Lancy 102-104

Grand Lancy 105-107

Grand Lancy 108-110

Grand Lancy 111-113

Grand Lancy 114-116

Grand Lancy 117-119

Grand Lancy 120-122

Grand Lancy 123-125

Grand Lancy 126-128

Grand Lancy 129-131

Grand Lancy 132-134

Grand Lancy 135-137

Grand Lancy 138-140

Grand Lancy 141-143

Grand Lancy 144-146

Grand Lancy 147-149

Grand Lancy 150-152

Grand Lancy 153-155

Grand Lancy 156-158

Grand Lancy 159-161

Grand Lancy 162-164

Grand Lancy 165-167

Grand Lancy 168-170

Grand Lancy 171-173

Grand Lancy 174-176

Grand Lancy 177-179

Grand Lancy 180-182

Grand Lancy 183-185

Grand Lancy 186-188

Grand Lancy 189-191

Grand Lancy 192-194

Grand Lancy 195-197

Grand Lancy 198-200

Grand Lancy 201-203

Grand Lancy 204-206

Grand Lancy 207-209

Grand Lancy 210-212

Grand Lancy 213-215

Grand Lancy 216-218

Grand Lancy 219-221

Grand Lancy 222-224

Grand Lancy 225-227

Grand Lancy 228-230

Grand Lancy 231-233

Grand Lancy 234-236

Grand Lancy 237-239

Grand Lancy 240-242

Grand Lancy 243-245

Grand Lancy 246-248

Grand Lancy 249-251

Grand Lancy 252-254

Grand Lancy 255-257

Grand Lancy 258-260

Grand Lancy 261-263

Grand Lancy 264-266

Grand Lancy 267-269

Grand Lancy 270-272

Grand Lancy 273-275

Grand Lancy 276-278

Grand Lancy 279-281

Grand Lancy 282-284

Grand Lancy 285-287

Grand Lancy 288-290

Grand Lancy 291-293

Grand Lancy 294-296

Grand Lancy 297-299

Grand Lancy 300-302

Grand Lancy 303-305

Grand Lancy 306-308

Grand Lancy 309-311

Grand Lancy 312-314

Grand Lancy 315-317

Grand Lancy 318-320

Grand Lancy 321-323

Grand Lancy 324-326

Grand Lancy 327-329

Grand Lancy 330-332

Grand Lancy 333-335

Grand Lancy 336-338

Grand Lancy 339-341

Grand Lancy 342-344

Grand Lancy 345-347

Grand Lancy 348-350

Grand Lancy 351-353

Grand Lancy 354-356

Grand Lancy 357-359

Grand Lancy 360-362

Grand Lancy 363-365

Grand Lancy 366-368

Grand Lancy 369-371

Grand Lancy 372-374

Grand Lancy 375-377

Grand Lancy 378-380

Grand Lancy 381-383

Grand Lancy 384-386

Grand Lancy 387-389

Grand Lancy 390-392

Grand Lancy 393-395

Grand Lancy 396-398

Grand Lancy 399-401

Grand Lancy 402-404

Grand Lancy 405-407

Grand Lancy 408-410

Grand Lancy 411-413

Grand Lancy 414-416

Grand Lancy 417-419

Grand Lancy 420-422

Grand Lancy 423-425

Grand Lancy 426-428

Grand Lancy 429-431

Grand Lancy 432-434

Grand Lancy 435-437

Grand Lancy 438-440

Grand Lancy 441-443

Grand Lancy 444-446

Grand Lancy 447-449

Grand Lancy 450-452

Grand Lancy 453-455

Grand Lancy 456-458

Grand Lancy 459-461

Grand Lancy 462-464

Grand Lancy 465-467

Grand Lancy 468-470

Grand Lancy 471-473

Grand Lancy 474-476

Grand Lancy 477-479

Grand Lancy 480-482

Grand Lancy 483-485

Grand Lancy 486-488

Grand Lancy 489-491

Grand Lancy 492-494

Grand Lancy 495-497

Grand Lancy 498-500

Grand Lancy 501-503

Grand Lancy 504-506

Grand Lancy 507-509

Grand Lancy 510-512

Grand Lancy 513-515

Grand Lancy 516-518

Grand Lancy 519-521

Grand Lancy 522-524

Grand Lancy 525-527

Grand Lancy 528-530

Grand Lancy 531-533

Grand Lancy 534-536

Grand Lancy 537-539

Grand Lancy 540-542

Grand Lancy 543-545

Grand Lancy 546-548

Grand Lancy 549-551

Grand Lancy 552-554

Grand Lancy 555-557

Grand Lancy 558-560

Grand Lancy 561-563

Grand Lancy 564-566

Grand Lancy 567-569

Grand Lancy 570-572

Grand Lancy 573-575

Grand Lancy 576-578

Grand Lancy 579-581

Grand Lancy 582-584

Grand Lancy 585-587

Grand Lancy 588-590

Grand Lancy 591-593

Grand Lancy 594-596

Grand Lancy 597-599

Grand Lancy 600-602

Grand Lancy 603-605

Grand Lancy 606-608

Grand Lancy 609-611

Grand Lancy 612-614

Grand Lancy 615-617

Grand Lancy 618-620

Grand Lancy 621-623

Grand Lancy 624-626

Grand Lancy 627-629

Grand Lancy 630-632

Grand Lancy 633-635

Grand Lancy 636-638

Grand Lancy 639-641

Grand Lancy 642-644

Grand Lancy 645-647

Grand Lancy 648-650

Grand Lancy 651-653

Grand Lancy 654-656

Grand Lancy 657-659

Grand Lancy 660-662

Grand Lancy 663-665

Grand Lancy 666-668

Grand Lancy 669-671

Grand Lancy 672-674

Grand Lancy 675-677

Grand Lancy 678-680

Grand Lancy 681-683

Grand Lancy 684-686

Grand Lancy 687-689

Grand Lancy 690-692

Grand Lancy 693-695

Grand Lancy 696-698

Grand Lancy 699-701

Grand Lancy 702-704

Grand Lancy 705-707

Grand Lancy 708-710

Grand Lancy 711-713

Grand Lancy 714-716

Grand Lancy 717-719

Grand Lancy 720-722

Grand Lancy 723-725

Grand Lancy 726-728

Grand Lancy 729-731

Grand Lancy 732-734

Grand Lancy 735-737

Grand Lancy 738-740

Grand Lancy 741-743

Grand Lancy 744-746

Grand Lancy 747-749

Grand Lancy 750-752

Grand Lancy 753-755

Grand Lancy 756-758

Grand Lancy 759-761

Grand Lancy 762-764

Grand Lancy 765-767

Grand Lancy 768-770

Grand Lancy 771-773

Grand Lancy 774-776

Grand Lancy 777-779

Grand Lancy 780-782

Grand Lancy 783-785

Grand Lancy 786-788

Grand Lancy 789-791

Grand Lancy 792-794

Grand Lancy 795-797

Grand Lancy 798-800

Grand Lancy 801-803

Grand Lancy 804-806

Grand Lancy 807-809

Grand Lancy 810-812

Grand Lancy 813-815

Grand Lancy 816-818

Grand Lancy 819-821

Grand Lancy 822-824

Grand Lancy 825-827

Grand Lancy 828-830

Grand Lancy 831-833

Grand Lancy 834-836

Grand Lancy 837-839

Grand Lancy 840-842

Grand Lancy 843-845

Grand Lancy 846-848

Grand Lancy 849-851

Grand Lancy 852-854

Grand Lancy 855-857

Grand Lancy 858-860

Grand Lancy 861-863

Grand Lancy 864-866

Grand Lancy 867-869

Grand Lancy 870-872

Grand Lancy 873-875

Grand Lancy 876-878

Grand Lancy 879-881

Grand Lancy 882-884

Grand Lancy 885-887

Grand Lancy 888-890

Grand Lancy 891-893

Grand Lancy 894-896

Grand Lancy 897-899

Grand Lancy 900-902

Grand Lancy 903-905

Grand Lancy 906-908

Grand Lancy 909-911

Grand Lancy 912-914

Grand Lancy 915-917

Grand Lancy 918-920

Grand Lancy 921-923

Grand Lancy 924-926

Grand Lancy 927-929

Grand Lancy 930-932

Grand Lancy 933-935

Grand Lancy 936-938

Grand Lancy 939-941

Grand Lancy 942-944

Grand Lancy 945-947

Grand Lancy 948-950

Grand Lancy 951-953

Grand Lancy 954-956

Grand Lancy 957-959

Grand Lancy 960-962

Grand Lancy 963-965

Grand Lancy 966-968

Grand Lancy 969-971

Grand Lancy 972-974

Grand Lancy 975-977

Grand Lancy 978-980

Grand Lancy 981-983

Grand Lancy 984-986

Grand Lancy 987-989

Grand Lancy 990-992

Grand Lancy 993-995

Grand Lancy 996-998

Grand Lancy 999-1001

Grand Lancy 1002-1004

Grand Lancy 1005-1007

Grand Lancy 1008-1010

Grand Lancy 1011-1013

Grand Lancy 1014-1016

Grand Lancy 1017-1019

Grand Lancy 1020-1022

Grand Lancy 1023-1025

Grand Lancy 1026-1028

Grand Lancy 1029-1031

Grand Lancy 1032-1034

Grand Lancy 1035-1037

Grand Lancy 1038-1040

Grand Lancy 1041-1043

Grand Lancy 1044-1046

Grand Lancy 1047-1049

Grand Lancy 1050-1052

Grand Lancy 1053-1055

Grand Lancy 1056-1058

Grand Lancy 1059-1061

Grand Lancy 1062-1064

Grand Lancy 1065-1067

Grand Lancy 1068-1070

Grand Lancy 1071-1073

Grand Lancy 1074-1076

Grand Lancy 1077-1079

Grand Lancy 1080-1082

Grand Lancy 1083-1085

Grand Lancy 1086-1088

Grand Lancy 1089-1091

Grand Lancy 1092-1094

Grand Lancy 1095-1097

Grand Lancy 1098-1100

Grand Lancy 1101-1103

Grand Lancy 1104-1106

Grand Lancy 1107-1109

Grand Lancy 1110-1112

Grand Lancy 1113-1115

Grand Lancy 1116-1118

Grand Lancy 1119-1121

Grand Lancy 1122-1124

Grand Lancy 1125-1127

Grand Lancy 1128-1130

Grand Lancy 1131-1133

Grand Lancy 1134-1136

Grand Lancy 1137-1139

Grand Lancy 1140-1142

Grand Lancy 1143-1145

Grand Lancy 1146-1148

Grand Lancy 1149-1151

Grand Lancy 1152-1154

Grand Lancy 1155-1157

Grand Lancy 1158-1160

Grand Lancy 1161-1163

Grand Lancy 1164-1166

Grand Lancy 1167-1169

Grand Lancy 1170-1172

Grand Lancy 1173-1175

Grand Lancy 1176-1178

Grand Lancy 1179-1181

Grand Lancy 1182-1184

Grand Lancy 1185-1187

Grand Lancy 1188-1190

Grand Lancy 1191-1193

Grand Lancy 1194-1196

Grand Lancy 1197-1199

Grand Lancy 1200-1202

Grand Lancy 1203-1205

Grand Lancy 1206-1208

Grand Lancy 1209-1211

Grand Lancy 1212-1214

Grand Lancy 1215-1217

Grand Lancy 1218-1220

Grand Lancy 1221-1223

Grand Lancy 1224-1226

Grand Lancy 1227-1229

Grand Lancy 1230-1232

Grand Lancy 1233-1235

Grand Lancy 1236-1238

Grand Lancy 1239-1241

Grand Lancy 1242-1244

Grand Lancy 1245-1247

Grand Lancy 1248-1250

Grand Lancy 1251-1253

Grand Lancy 1254-1256

Grand Lancy 1257-1259

Grand Lancy 1260-1262

Grand Lancy 1263-1265

Grand Lancy 1266-1268

Grand Lancy 1269-1271

Grand Lancy 1272-1274

Grand Lancy 1275-1277

Grand Lancy 1278-1280

Grand Lancy 1281-1283

Grand Lancy 1284-1286

Grand Lancy 1287-1289

Grand Lancy 1290-1292

Grand Lancy 1293-1295

Grand Lancy 1296-1298

Grand Lancy 1299-1301

Grand Lancy 1302-1304

Grand Lancy 1305-1307

Grand Lancy 1308-1310

Grand Lancy 1311-1313

Grand Lancy 1314-1316

Grand Lancy 1317-1319

Grand Lancy 1320-1322

Grand Lancy 1323-1325

Grand Lancy 1326-1328

Grand Lancy 1329-1331

Grand Lancy 1332-1334

Grand Lancy 1335-1337

Grand Lancy 1338-1340

Grand Lancy 1341-1343

Grand Lancy 1344-1346

Grand Lancy 1347-1349

Grand Lancy 1350-1352

Grand Lancy 1353-1355

Grand Lancy 1356-1358

Grand Lancy 1359-1361

Grand Lancy 1362-1364

Grand Lancy 1365-1367

Grand Lancy 1368-1370

Grand Lancy 1371-1373

Grand Lancy 1374-1376

Grand Lancy 1377-1379

Grand Lancy 1380-1382

Grand Lancy 1383-1385

Grand Lancy 1386-1388

Grand Lancy 1389-1391

Grand Lancy 1392-1394

Grand Lancy 1395-1397

Grand Lancy 1398-1400

Grand Lancy 1401-1403

Grand Lancy 1404-1406

Grand Lancy 1407-1409

Grand Lancy 1410-1412

Grand Lancy 1413-1415

Grand Lancy 1416-1418

Grand Lancy 1419-1421

Grand Lancy 1422-1424

Grand Lancy 1425-1427

Grand Lancy 1428-1430

Grand Lancy 1431-1433

Grand Lancy 1434-1436

Grand Lancy 1437-1439

Grand Lancy 1440-1442

Grand Lancy 1443-1445

Grand Lancy 1446-1448

Grand Lancy 1449-1451

Grand Lancy 1452-1454

Grand Lancy 1455-1457

Grand Lancy 1458-1460

Grand Lancy 1461-1463

Grand Lancy 1464-1466

Grand Lancy 1467-1469

Grand Lancy 1470-1472

Grand Lancy 1473-1475

Grand Lancy 1476-1478

Grand Lancy 1479-1481

Grand Lancy 1482-1484

Grand Lancy 1485-1487

Grand Lancy 1488-1490

Grand Lancy 1491-1493

Grand Lancy 1494-1496

Grand Lancy 1497-1499

Grand Lancy 1500-1502

Grand Lancy 1503-1505

Grand Lancy 1506-1508

Grand Lancy 1509-1511

Grand Lancy 1512-1514

Grand Lancy 1515-1517

Grand Lancy 1518-1520

Grand Lancy 1521-1523

Grand Lancy 1524-1526

Grand Lancy 1527-1529

Grand Lancy 1530-1532

Grand Lancy 1533-1535

Grand Lancy 1536-1538

Grand Lancy 1539-1541

Grand Lancy 1542-1544

Grand Lancy 1545-1547

Grand Lancy 1548-1550

Grand Lancy 1551-1553

Grand Lancy 1554-1556

Grand Lancy 1557-1559

Grand Lancy 1560-1562

Grand Lancy 1563-1565

Grand Lancy 1566-1568

Grand Lancy 1569-1571

Grand Lancy 1572-1574

Grand Lancy 1575-1577

Grand Lancy 1578-1580

Grand Lancy 1581-1583

Grand Lancy 1584-1586

Grand Lancy 1587-1589

Grand Lancy 1590-1592

Grand Lancy 1593-1595

Grand Lancy 1596-1598

Grand Lancy 1599-1601

Grand Lancy 1602-1604

Grand Lancy 1605-1607

Grand Lancy 1608-1610

Grand Lancy 1611-1613

Grand Lancy 1614-1616

Grand Lancy 1617-1619

Grand Lancy 1620-1622

Grand Lancy 1623-1625

Grand Lancy 1626-1628

Grand Lancy 1629-1631

Grand Lancy 1632-1634

Grand Lancy 1635-1637

Grand Lancy 1638-1640

Grand Lancy 1641-1643

Grand Lancy 1644-1646

Grand Lancy 1647-1649

Grand Lancy 1650-1652

Grand Lancy 1653-1655

Grand Lancy 1656-1658

Grand Lancy 1659-1661

Grand Lancy 1662-1664

Grand Lancy 1665-1667

Grand Lancy 1668-1670

Grand Lancy 1671-1673

Grand Lancy 1674-1676

Grand Lancy 1677-1679

Grand Lancy 1680-1682

Grand Lancy 1683-1685

Grand Lancy 1686-1688

Grand Lancy 1689-1691

Grand Lancy 1692-1694

Grand Lancy 1695-1697

Grand Lancy 1698-1700

Grand Lancy 1701-1703

Grand Lancy 1704-1706

Grand Lancy 1707-1709

Grand Lancy 1710-1712

Grand Lancy 1713-1715

Grand Lancy 1716-1718

Grand Lancy 1719-1721

Grand Lancy 1722-1724

Grand Lancy 1725-1727

Grand Lancy 1728-1730

Grand Lancy 1731-1733

Grand Lancy 1734-1736

Grand Lancy 1737-1739

Grand Lancy 1740-1742

Grand Lancy 1743-1745

Grand Lancy 1746-1748

Grand Lancy 1749-1751

Grand Lancy 1752-1754

Grand Lancy 1755-1757

Grand Lancy 1758-1760

Grand Lancy 1761-1763

Grand Lancy 1764-1766

Grand Lancy 1767-1769

Grand Lancy 1770-1772

Grand Lancy 1773-1775

Grand Lancy 1776-1778

Grand Lancy 1779-1781

Grand Lancy 1782-1784

Grand Lancy 1785-1787

Grand Lancy 1788-1790

Grand Lancy 1791-1793

Grand Lancy 1794-1796

Grand Lancy 1797-1799

Grand Lancy 1800-1802

Grand Lancy 1803-1805

Grand Lancy 1806-1808

Grand Lancy 1809-1811

Grand Lancy 1812-1814

Grand Lancy 1815-1817

Grand Lancy 1818-1820

Grand Lancy 1821-1823

Grand Lancy 1824-1826

Grand Lancy 1827-1829

Grand Lancy 1830-1832

Grand Lancy 1833-1835

Grand Lancy 1836-1838

Grand Lancy 1839-1841

Grand Lancy 1842-1844

Grand Lancy 1845-1847

Grand Lancy 1848-1850

Grand Lancy 1851-1853

Grand Lancy 1854-1856

Grand Lancy 1857-1859

Grand Lancy 1860-1862

Grand Lancy 1863-1865

Grand Lancy 1866-1868

Grand Lancy 1869-1871

Grand Lancy 1872-1874

Grand Lancy 1875-1877

Grand Lancy 1878-1880

Grand Lancy 1881-1883

Grand Lancy 1884-1886

Grand Lancy 1887-1889

Grand Lancy 1890-1892

Grand Lancy 1893-1895

Grand Lancy 1896-1898

Grand Lancy 1899-1901

Grand Lancy 1902-1904

Grand Lancy 1905-1907

Grand Lancy 1908-1910

Grand Lancy 1911-1913

Grand Lancy 1914-1916

Grand Lancy 1917-1919

Grand Lancy 1920-1922

Grand Lancy 1923-1925

Grand Lancy 1926-1928

Grand Lancy 1929-1931

Grand Lancy 1932-1934

Grand Lancy 1935-1937

Grand Lancy 1938-1940

Grand Lancy 1941-1943

Grand Lancy 1944-1946

Grand Lancy 1947-1949

Grand Lancy 1950-1952

Grand Lancy 1953-1955

Grand Lancy 1956-1958

Grand Lancy 1959-1961

Grand Lancy 1962-1964

Grand Lancy 1965-1967

Grand Lancy 1968-1970

Grand Lancy 1971-1973

Grand Lancy 1974-1976

Grand Lancy 1977-1979

Grand Lancy 1980-1982

Grand Lancy 1983-1985

Grand Lancy 1986-1988

Grand Lancy 1989-1991

Grand Lancy 1992-1994

Grand Lancy 1995-1997

Grand Lancy 1998-1999

Grand Lancy 2000-2002

Grand Lancy 2003-2005

Grand Lancy 2006-2008

Grand Lancy 2009-2011

Grand Lancy 2012-2014

Grand Lancy 2015-2017

Grand Lancy 2018-2020

Grand Lancy 2021-2023

Grand Lancy 2024-2026

Grand Lancy 2027-2029

Grand Lancy 2030-2032

Grand Lancy 2033-2035

Grand Lancy 2036-2038

Grand Lancy 2039-2041

Grand Lancy 2042-2044

Grand Lancy 2045-2047

Grand Lancy 2048-2050

Grand Lancy 2051-2053

Grand Lancy 2054-2056

Grand Lancy 2057-2059

Grand Lancy 2060-2062

Grand Lancy 2063-2065

Grand Lancy 2066-2068

Grand Lancy 2069-2071

Grand Lancy 2072-2074

Grand Lancy 2075-2077

Grand Lancy 2078-2080

Grand Lancy 2081-2083

Grand Lancy 2084-2086

Grand Lancy 2087-2089

Grand Lancy 2090-2

Réalisation d'un benchmark et présentation des modèles de service

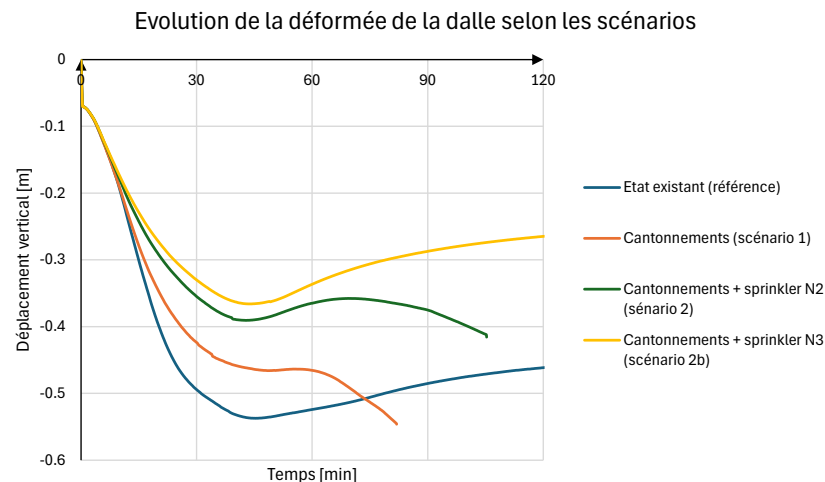
- Interviews de 5 entreprises
- Analyse des services proposés :
 - Equipements installés
 - Modalités de développement du service (investissement dans les infrastructures, contracting sur tout ou partie de l'infrastructure, ...)
 - Estimation du coût du service
- Comparaison préalable des services
 - Qualité du service
 - Présence géographique et références
 - Montage compatible avec le souhait de la Ville

- 
- Aide à la sélection du choix de la variante de déploiement
 - Evaluation de l'intérêt des entreprises

Gestion du risque incendie

Approfondissement du risque incendie pour deux bâtiments de la Ville de Lancy avec des places intérieures :

- Etat de l'art
- Evaluation des risques pour les personnes (estimation des temps d'évacuation)
- Evaluation des risques sur la structure du bâtiment
- Identification et simulation des mesures pour limiter le risque de propagation
- Estimation des coûts des mesures à envisager (dont mise aux normes)



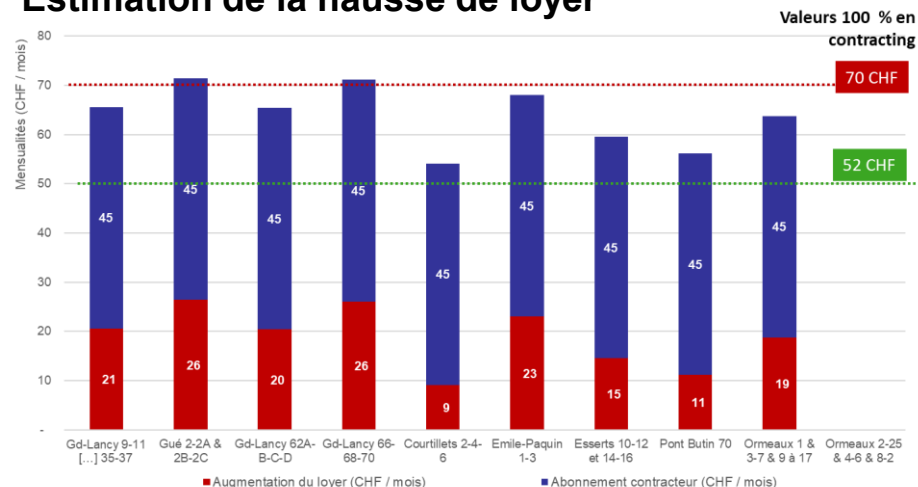
- Selon des analyses de pays européens (Norvège), probabilité de sinistres d'un véhicule électrique similaire voire plus faible qu'un véhicule thermique
- Puissance de feu équivalente entre les motorisations, mais décroissance plus lente pour le véhicule électrique
- Origines de départ de feu d'un VE :
 - Propagation d'un incendie
 - Défaillance du système de gestion de la batterie (BMS)
 - Choc mécanique entraînant un court-circuit (collision)
- Vérification que les parkings soient d'ores-et-déjà aux normes (voie d'évacuation, matériaux coupe-feu, ...)

Evaluation de la faisabilité technique et économique de mise en œuvre

Etude de faisabilité par site

- Visite de chaque site
- Evaluation des besoins énergétiques
- Evaluation des coûts de mise en œuvre et des frais potentiels pour le locataire (hausse du loyer par exemple)
- Identification des contraintes de mise en œuvre :
 - Incendie
 - Renforcement de l'introduction électrique
 - Génie civil

Estimation de la hausse de loyer



Exemple de proposition de mise en œuvre



Source : Projet Planair

Légende

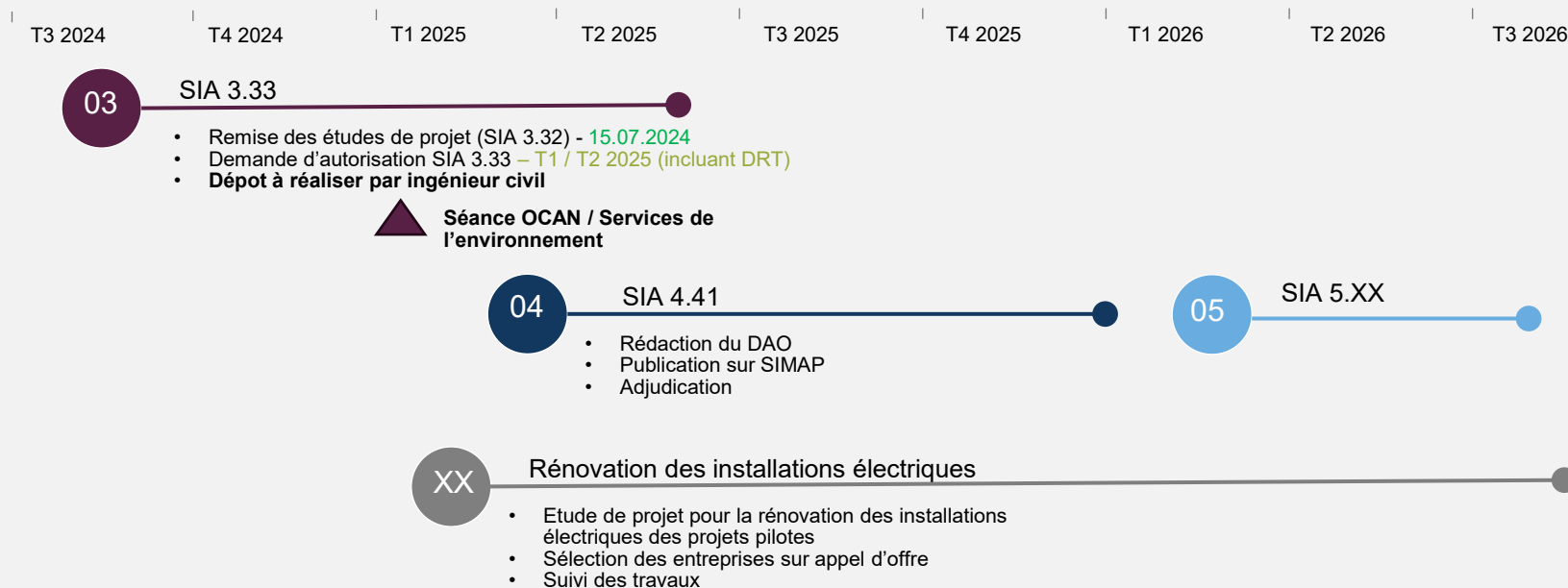
- Câble d'introduction SIG
- Cheminement de câble au sein de l'ouvrage
- Cheminement de câble sous le bitume
- Cheminement de câble en bordure
- Câble plat fixé au mur dans une gaine
- Local électrique avec coffret d'introduction SIG
- Tableau pour les points de recharge (comptage, protection, gestion intelligente de la recharge)
- Zone en option
- Borne seule
- Poteau de 1 à 4 bornes

Définition de la feuille de route

Gouvernance :

- Un marché de travaux entre la ville et l'entreprise pour faire l'installation de base (pré-équipement)
- Un marché de fourniture de service entre la ville et l'entreprise pour le déploiement des bornes et le maintien du service et un contrat entre le locataire bénéficiaire et l'entreprise

Planning intentionnel



Chiffres clés :

- Taux de pré-équipement entre 73 et 94 %
- Budget pour le pré-équipement 515 kCHF, soit 3'300 CHF par place (hors subvention)

Prochaines étapes

- Prise en compte de l'évolutivité des installations basse tension :
 - Considération de la mise en œuvre de PAC + IRVE + PV
 - Evaluation des besoins au niveau des introductions électriques (vision globale)
 - Définition d'un budget de rénovation des TGBT + renforcement des introductions électriques
- Réalisation des demandes d'autorisation et des plans d'exécution (réseau)
- Lancement d'un appel d'offre (envisagé en 2026)



Valerio Lallini
Chef du pôle énergie
Service des travaux et de l'énergie
Avenue Eugène-Lance 1
1212 Grand-Lancy
v.lallini@lancy.ch

www.planair.ch

Mathieu Dugats

Responsable de projets énergies renouvelables
Route des Acacias 54bis
1227 Carouge
T +41 (0)22 552 05 45
mathieu.dugats@planair.ch

Neuchâtel Fribourg Genève Jura Valais Vaud



Clôture

Liens utiles :

- Calculatrice en ligne SIA 2060, l'infrastructure pour VE dans les bâtiments :
<https://www.sia2060online.ch/home.11fr.html>
- Notices techniques de Swiss eMobility :
<https://www.swiss-emobility.ch/fr/electromobilite/notices/>
- Fiche d'information sur la mobilité électrique de Swiss eMobility :
<https://www.swiss-emobility.ch/fr/electromobilite/fiche-de-donnees/>
- Site du programme RechargeAuPoint pour trouver des guides, comptes rendus de rencontres spécialisées, dates des nouvelles rencontres :
www.recharge-au-point.ch

Les prochaines rencontres professionnelles

Vous trouverez les principaux événements, rencontres professionnelles et ateliers sur le thème de l'infrastructure de recharge sur recharge-au-point.ch

Plus d'info sur



Questions?

Merci de votre attention!

Recharge Actuelle